

# Réservez en ligne les activités du 1/3 lieu numérique



S'inscrire à une activité, à une formation, réserver une machine du Fablab ou une salle, consulter l'agenda, acheter du matériel grâce à la boutique, c'est désormais possible en ligne sur le nouveau site du 1/3 lieu numérique.

[Découvrez le site du 1/3 lieu numérique](#)

---

## Commission d'indemnisation pour les travaux du champ de Mars



**La ville de Saint-Marcellin entreprend la requalification du champ de Mars avec pour objectif de fluidifier et apaiser les parcours pour tous modes de déplacements, d'améliorer la qualité esthétique et fonctionnelle de l'espace public, de végétaliser les espaces, de renforcer l'attractivité des commerces, tout en préservant une offre de stationnement compatible avec les activités présentes.**

Si à terme, les interventions cumulées sur le champ de Mars, le boulevard du Champ de Mars et ses contre-allées et le haut de l'avenue du Collège vont contribuer à la dynamisation du tissu commercial et favoriser l'attractivité du centre-ville, au-delà des améliorations urbaines qu'ils apportent, la ville est consciente que ces travaux d'ampleur peuvent être sources de perturbations et de désagréments pour les commerces et sont susceptibles de conduire à une baisse de leur chiffre d'affaires.

La ville de Saint-Marcellin a ainsi pris toutes les dispositions pour minimiser la gêne occasionnée pendant la durée des travaux et réduire leur impact sur l'activité en place : identification d'un canal d'informations directes à destination des commerces, maintien des accès piétons,

identification de poches de stationnements réglementés à proximité des commerces, information du public sur l'ouverture des commerces pendant les travaux, etc.

Une commission d'indemnisation amiable a été créée par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2023.

[Délibération de la création d'une commission amiable pour les travaux du champ de Mars](#)

[Dossier\\_Demande\\_Indemnisation](#)

---

## Relais Isère Terre de jeux

Saint-Marcellin accueillera le relais Isère Terre de jeux 2024 du 12 février au 25 février et organisera une série d'événements sportifs et culturels en lien avec les associations. À vos marques, prêt, participez !

**Du 12 au 25 février** – Hôtel de ville (*horaires d'ouverture de la mairie*)

**Exposition de photos sportives**

**Du 12 au 25 février** – <https://youtu.be/io1EcGEtgCc>

**Photos et cartes postales anciennes** proposées par le groupe Rempart sur le site de la ville.

**Mardi 13 février** – Stade de La Saulaie – 19 h

**Entraînement proposé par Team trail de Saint-Marcellin.**

Adultes tous niveaux

**Jeudi 15 février** – Micro-Folie – 1/3 lieu numérique – 12 h 15 à 13 h 30

**Quiz « le sport dans l'art »** – Jeu pour découvrir l'histoire des sports par leurs représentations artistiques.

À partir de 10 ans

**Jeudi 15 février** – Départ stade de La Saulaie – 19 h

**Course nocturne de 7 km** proposée par Team trail Saint-

Marcellin.

**Vendredi 16 février** – École de La Plaine – 16 h 45

**Saynètes** proposées par les enfants des accueils de loisirs.

**Vendredi 16 février** – Vers le Street workout – 17 h 30

Plantation d'un micocoulier de Provence avec le conseil municipal jeunes.

**Samedi 17 février** – Gymnase Carrier – En journée

**Championnat Isère d'haltérophilie** – Démonstrations et initiations avec l'Athlétic club

**Samedi 17 février** – Salle Micoud-Tardy – 14 h

**Questions pour un champion** sur le thème du sport. *Inscriptions : 06 37 20 63 39*

**Samedi 17 février** – Le Diapason – 9 h-13 h et 14 h-18 h

**Dimanche 18 février** – Le Diapason – 9 h-13 h

**Osez le théâtre** – Organisé par Textes en l'air, partenaire des Tréteaux de la Cumane, ce stage permettra une découverte du théâtre. Entrée libre, mais adhésion obligatoire à Textes en l'air. *Inscriptions : 07 69 53 40 71*

**Lundi 19 février** – Centre aquatique L'Olympide – 19 h 30 à 21 h

**Baptême de plongée** proposé par le club CPSG38. *Inscriptions sur place*

**Lundi 19 et mardi 20 février** – Mur d'escalade – 10 h à 15 h

**Handi sport** – Initiation à l'escalade – Proposée par l'Association des paralysés de France (APF) de Voreppe.

**Mercredi 21 février** – 1/3 lieu numérique – 12 h à 14 h

**E-sport tournoi Mario Kart** – À partir de 10 ans – *Inscriptions à Activ'jeunes : 06 72 55 90 50*

**Samedi 24 février** – Stade de La Saulaie – 13 h à 17 h

**Tournoi amical** (6-13 ans) proposé par l'OSM. *Inscriptions sur place*

**Samedi 24 février** – Salle dojo 13 h 30

**Démonstration d'aïkido** avec le club d'Aïkido de Saint-Marcellin

[Programme relais isere terre de jeu](#)

---

# Participez à La Fabrik de demain

La Fabrik des initiatives citoyennes renouvelle son projet social qui va définir sa feuille de route de 2025 à 2028. Une démarche collaborative à laquelle vous êtes invités à participer !

La Fabrik est devenue en quelques années un lieu ressource pour les habitants. Agréée espace de vie sociale en 2018, puis centre social depuis 2021, La Fabrik va rédiger en 2024 son « projet social » pour obtenir le renouvellement de son agrément auprès de la Caisse d'allocations familiales (Caf).

Le précédent projet social (2021-2024) s'articulait autour de 4 axes : l'accueil et l'écoute active des habitants, l'accès aux droits, l'accompagnement des familles et le développement des loisirs et de la culture.

## **Les différentes étapes**

De janvier à mars, l'équipe de La Fabrik va réaliser un diagnostic participatif : questionnaire, recueil de la parole des fabricoeurs (bénévoles, membres des commissions de La Fabrik, porteurs de projets...), analyse des données de l'Insee ou des besoins sociaux... Le 3 mai, une fête sera organisée pour présenter les résultats de cette enquête et réfléchir collectivement à l'avenir du centre social.

Ensuite, les grands axes et les objectifs seront définis avant la rédaction du nouveau projet social pendant l'été. Le

dossier devra être déposé en novembre prochain.

Pour répondre au questionnaire vous avez jusqu'au 8 mars :  
<https://forms.gle/9hFXco0oxYFAZFme9>

## Réunion des associations



**Le 20 décembre, la Municipalité a invité les associations à une rencontre.**

Une cinquantaine d'associations étaient présentes. La rencontre s'est déroulée en présence du maire Raphaël Moccellin, d'Imen De Smedt (adjointe à la politique de

l'éducation, de la jeunesse, de la famille et du numérique), de Barnard Festivi (adjoint à la politique sportive), de Nicole Nava (adjointe à la politique culturelle, touristique et patrimoniale), de Véronique Todesco (adjointe à la politique de la vie associative et de l'animation) et de Xavier Pagès (conseiller délégué à la politique sportive).

Au programme : présentation des services, du relais Isère Terre de jeux, du contexte budgétaire 2024 (augmentation du coût de l'énergie...), nouvelle charte...

La ville souhaite poursuivre le dialogue avec les associations et s'est montrée attentive à leurs demandes.

---

## Location d'un local commercial à loyer modéré



Dans le cadre de son programme "Petite Ville de Demain", la ville de Saint-Marcellin soutient la réhabilitation de cellules commerciales et accompagne les porteurs de projet de commerce.

La ville, avec le soutien de l'Etat, de la Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère communauté et de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné, a ainsi acquis une cellule commerciale au n° 1 bis place de l'Eglise, à Saint-Marcellin, et souhaite l'affecter à un projet de commerçant.

Dans le but de favoriser l'installation d'un porteur de projet de commerce, la Ville propose à la location, à loyer modéré ce local commercial. L'appel à candidature est ouvert à tout porteur de projet de commerce, pour tout type de commerce.

## **Informations sur le local**

- Loyer : 211,4 €/mois HC et TTC
- Surface : 30 m<sup>2</sup> décomposé en 2 espaces (21 m<sup>2</sup> + 9 m<sup>2</sup> en souplexe) avec rideau manuel, WC et point d'eau neuf, chauffage électrique
- Date limite des candidatures : 15 janvier 2024
- Contact et dépôt des candidatures (lettre de présentation du projet, budget prévisionnel, extrait d'assurance de responsabilité civile, copie carte ID) à [leo.triche@smvic.fr](mailto:leo.triche@smvic.fr)
- Possibilité de visite sur RDV



---

# Opération vacances

# tranquillité



Dans sa lutte contre les cambriolages et durant toute l'année, la ville invite les Saint-Marcellinois, qui prévoient de s'absenter plusieurs jours de leur domicile, à s'inscrire auprès de la police municipale en lien avec la gendarmerie nationale. Des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile. Ce service est totalement gratuit, alors n'hésitez pas à vous inscrire !

Contact : police municipale – avenue du Collège au 04 76 38 69 26

# Appel à projets

## Appel à candidature pour la location d'une cellule commerciale à loyer modéré

La ville est propriétaire d'une cellule commerciale avenue du Collège et souhaite l'affecter à un projet de commerçant. Dans le but de favoriser l'installation d'un porteur de projet, la ville propose à la location ce local de 485 m<sup>2</sup>.

L'appel à candidature est ouvert à tout porteur de projet souhaitant s'investir dans un projet de revitalisation du territoire par tout projet de commerce de détail et de proximité, qu'il soit alimentaire, de restauration, hybride ou autre dans la mesure où il correspond au linéaire commercial et respecte les règles d'urbanisme définies par la municipalité.

**Date limite de candidature : 3 juin 2023**

### Informations sur le local :

- Local situé avenue du Collège
- Superficie de 485 m<sup>2</sup>
- Loyer : hors charges (à la charge de l'occupant) : 3 393,53 €/mois soit 40 722,36 €/an
- Parking gratuit de 400 places à proximité immédiate





# A télécharger

Appel à candidature  
pour la location d'une cellule commerciale



[Règlement AAP avenue du Collège](#)

---

## Plan communal de sauvegarde (PCS)

La ville de Saint-Marcellin s'est dotée d'un Plan communal de sauvegarde (PCS), un outil réglementaire à disposition du Maire lui permettant de se préparer et d'entraîner les équipes communales à faire face à des situations très diverses : catastrophes naturelles, technologiques ou de transport...

Le PCS détermine les mesures de sauvegarde et de protection des personnes, les modes de diffusion de l'alerte, les consignes de sécurité, les moyens disponibles et les mesures d'accompagnement et de soutien des populations.

Son objectif est de mettre en place une organisation réactive et efficace, élaborée et partagée par tous les acteurs de la commune pour protéger au mieux la population.

Le PCS doit être testé régulièrement au cours d'exercices et d'entraînements de gestion de crise.

## Le Document d'information communal

# sur les risques majeurs (Dicrim)

Faisant partie du Plan communal de sauvegarde, le Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim) a pour ambition d'informer les Saint-Marcellinois et de leur permettre d'adopter les bons réflexes. Il recense les informations et les conseils pratiques et utiles. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour faire face aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

[Dicrim](#)

---

## Signature d'une convention de rappel à l'ordre



Le maire Raphaël Mocellin et le procureur de la république Eric Vaillant ont signé le 7 février un protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre en présence notamment de la lère adjointe Monique Vincent et de Jean-Yves Balestas, adjoint à la politique des solidarités et président du CISP (Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance). Saint-Marcellin est la 4e commune après Meylan, Chatte et Seyssinet-Pariset à signer cette convention, bientôt rejointe par Vinay.

## **Que permet la convention ?**

Cette procédure permet au maire (et par délégation à Monique Vincent et Jean-Yves Balestas), après avis du Procureur de la République, de convoquer une personne afin de procéder à un rappel des règles de droit, pour des faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité

publiques dans la commune. *« C'est une mesure qui permet de rapprocher la justice des citoyens »*, a souligné le maire Raphaël Mocellin. C'est un nouvel outil à disposition du maire qui vient compléter les missions assurées par la police municipale pour maintenir l'ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

## **Un nouvel outil à disposition du maire**

Cela peut concerner principalement les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes à la propriété publique, les « incivilités » commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du maire, certaines nuisances sonores, ainsi que certains écarts de langage.

La procédure de rappel à l'ordre est verbale. L'auteur des faits (mineur ou majeur) est convoqué à un entretien par un courrier officiel après la consultation du Procureur de la République. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient en présence des parents ou des représentants légaux – à défaut d'une personne exerçant une responsabilité éducative à son égard.

## **Un complément des permanences de justice de proximité**

Cette procédure vient en complément des permanences de justice de proximité mises en place depuis octobre 2021 à l'hôtel de ville destinées à rapprocher la justice des collectivités et des justiciables auteurs, mais surtout victimes d'infractions pénales faisant l'objet d'alternatives aux poursuites décidées par le Parquet.

---

# Prétendre à une subvention

Télécharger et compléter le dossier de demande de subvention de fonctionnement (dossier spécifique pour les associations sportives) et/ou dossier demande de subvention d'action. Si une demande de subvention de fonctionnement est faite, il vous suffit pour ajouter une demande de subvention d'action de remplir les fiches A1-A2. Les fiches A3-A4 seront à transmettre dans les 6 mois suivant la réalisation de votre action.

Les dossiers sont à renvoyer **avant le 31 décembre**, pour une programmation au budget de l'année suivante.

## À télécharger



[Demande subvention de fonctionnement Association Sportive](#)



[Dossier demande subvention action](#)



[Dossier subvention de fonctionnement Association non sportive](#)



[FICHES A1-A2 – Demande subvention action](#)



[FICHES A3-A4 Compte-rendu Action](#)



[Notice explicative- asso non sportive](#)



[Notice explicative-Dossier subv asso- sportive](#)

---

# Aide à la pratique sportive pour les enfants

La Ville a mis en place dès 2007 un dispositif d'aide à la pratique sportive destiné aux enfants de 3 à 11 ans scolarisés en école primaire et résidant à Saint-Marcellin.

## Comment obtenir cette aide ?

- Retirez le dossier d'inscription au service vie sportive de la mairie ou téléchargez-le en cliquant ci-dessous.
- Rapportez le dossier rempli et complété avec les justificatifs demandés au service vie sportive. Un coupon sport vous sera remis pour chaque enfant, spécifiant le montant de cette aide. Il est nominatif et utilisable uniquement au sein des associations sportives de Saint-Marcellin
- Sur présentation de ce coupon, l'association sportive choisie déduira le montant de l'aide du coût de l'adhésion pour l'enfant

**Renseignements auprès du service vie sportive au [04 76 38 50 12](tel:0476385012)**

# À télécharger



[Fiche 9 – aide à la pratique sportive.docx](#)

---

## Annuaire des services

### Services municipaux

Relations usagers

Missions :

- Accueil physique et téléphonique
- Archives
- Débits de boissons
- Autorisations pour le stationnement des taxis

[04 76 38 41 61](tel:0476384161)

[accueil@saint-marcellin.fr](mailto:accueil@saint-marcellin.fr)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Secrétariat général

Missions :

- Courriers aux administrés et aux officiels
- Permanences du Maire
- Agenda du Maire
- Conseil municipal
- Organisation des cérémonies et manifestations

[04 76 38 50 13](tel:0476385013)

[secretariat.general@saint-marcellin.fr](mailto:secretariat.general@saint-marcellin.fr)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Etat civil

Missions :

- Actes d'état civil
- Titres d'identité
- Recensement militaire
- Inscriptions sur les listes électorales
- Affaires funéraires...

[04 76 38 41 61](tel:0476384161)

[contact@saint-marcellin.fr](mailto:contact@saint-marcellin.fr)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Ressources humaines

Missions :

- Gestion du personnel
- Recrutement
- Formation

[04 76 38 81 13](tel:0476388113)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Finances

Finances

- Élaboration et suivi du budget de la ville et du CCAS

[04 76 38 81 13](tel:0476388113)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Systemes d'information

Systemes d'information

- Gestion et maintenance du parc informatique et téléphonique

[04 76 38 81 13](tel:0476388113)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Commande publique

Commande publique

- Marchés publics
- Assurances
- Recherche de subventions

[04 76 38 81 10](tel:0476388110)

[commande.publique@saint-marcellin.fr](mailto:commande.publique@saint-marcellin.fr)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Services techniques

Missions :

- Gestion du patrimoine bâti
- Aménagement et entretien des espaces publics
- Réservation des salles municipales
- Autorisation d'occupation du domaine public
- Urbanisme et projets urbains

[04 76 38 81 19](tel:0476388119)

[Contact.technique@saint-marcellin.fr](mailto:Contact.technique@saint-marcellin.fr)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Numéro vert « vie quotidienne »

Un numéro vert "vie quotidienne" est à la disposition des habitants pour signaler aux services techniques les dysfonctionnements constatés sur l'espace public : éclairage défectueux, voirie, dépôt sauvage...

[0 800 779 138](tel:0800779138)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Sobriété énergétique/Régie bois

Missions :

Mettre en place le plan de sobriété énergétique et gérer la chaufferie bois.

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Vie quotidienne

Un numéro vert "vie quotidienne" est à la disposition des habitants pour signaler aux services techniques les dysfonctionnements constatés sur l'espace public : éclairage défectueux, voirie, dépôt sauvage...

[0 800 779 138](tel:0800779138)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

Police municipale

Missions :

- Faire respecter les arrêtés du maire
- Patrouilles sur le territoire communal
- Contrôle du stationnement
- Capture des animaux errants
- Opérations conjointes avec la Gendarmerie nationale

04 76 38 69 26

[policemunicipale@saint-marcellin.fr](mailto:policemunicipale@saint-marcellin.fr)

Avenue du Collège

## Action culturelle

### Billetterie du Diapason

[04 76 38 89 84](tel:0476388984)

#### Missions :

- Gestion des équipements culturels de la Ville : salle de spectacles Le Diapason et espace Saint-Laurent
- Programmation de spectacles
- Médiation culturelle avec les publics

[04 76 38 81 22](tel:0476388122)

[service.culturel@saint-marcellin.fr](mailto:service.culturel@saint-marcellin.fr)

Espace Saint-Laurent – 1 boulevard du champ de Mars

## Communication

#### Missions :

- Réalisation de supports de communication
- Journal de la ville : Saint-Marcellin magazine
- Site internet
- Relations presse
- Réseaux sociaux
- Panneaux lumineux

[04 76 38 81 20](tel:0476388120)

[communication@saint-marcellin.fr](mailto:communication@saint-marcellin.fr)

Hôtel de ville – 21 place d'Armes

## Education

#### Vie scolaire :

- Mise en œuvre des compétences obligatoires et facultatives conduites par la ville

[04 76 38 50 12](tel:0476385012)

[service.scolaire2@saint-marcellin.fr](mailto:service.scolaire2@saint-marcellin.fr)

2 boulevard Riondel

Service jeunesse

Missions :

- Gestion des accueils de loisirs destinés aux enfants et aux jeunes de 3 à 17 ans
- Mise en œuvre de dispositifs pour les adolescents
- Organisation d'évènements et de manifestations

[04 76 38 50 12](tel:0476385012)

[service.jeunesse@saint-marcellin.fr](mailto:service.jeunesse@saint-marcellin.fr)

2 boulevard Riondel

Service sport et associations

**Sport :**

- Encourager et promouvoir la pratique sportive
- Assurer l'enseignement de l'EPS
- Gestion des installations sportives municipales

**Associations :**

- Relations avec les associations dans le cadre de nombreuses prestations

[04 76 38 50 12](tel:0476385012)

[service.association@saint-marcellin.fr](mailto:service.association@saint-marcellin.fr)

2 boulevard Riondel

# Centre communal d'action sociale

Service action sociale

Missions :

- Logement
- Aides financières facultatives
- Aides aux personnes âgées et handicapées
- Micro-crédit personnel
- Carte Culture pour tous

[04 76 38 81 21](tel:0476388121)

[contact.ccas@saint-marcellin.fr](mailto:contact.ccas@saint-marcellin.fr)

2 boulevard Riondel

Service autonomie

Missions :

- Aide à domicile – personnes âgées/personnes handicapées
- Portage de repas
- Gestion du foyer-restaurant

[04 76 38 61 03](tel:0476386103)

[contact.ccas@saint-marcellin.fr](mailto:contact.ccas@saint-marcellin.fr)

2 boulevard Riondel

La Fabrik

La Fabrik des initiatives citoyennes est un centre social. C'est un lieu par, avec et pour les habitants, qu'ils s'engagent en tant que bénévole, ou en participant aux activités et au quotidien de La Fabrik.

- La Fabrik à l'espace Riondel – 2 boulevard Riondel
- La Fabrik à la Maison Beausoleil – 33 avenue du Vercors

[04 76 38 81 31](tel:0476388131)

[lafabrik@saint-marcellin.fr](mailto:lafabrik@saint-marcellin.fr)

1/3 lieu numérique

Le 1/3 lieu numérique a pour objectif de répondre aux enjeux de la transition numérique, en permettant à tous les publics, qu'ils soient jeunes, adultes, seniors, d'être accompagnés dans leur appropriation de la culture et des outils numériques.

5 espaces : La Micro-Folie, le Fablab, l'espace de médiation numérique, coworking et campus connecté.

- 1/3 lieu numérique – 52 boulevard du champ de Mars  
[04 76 38 81 21](tel:0476388121)  
[tierslieunumerique@saint-marcellin.fr](mailto:tierslieunumerique@saint-marcellin.fr)
- Campus connecté – 2 avenue du Collège  
[04 76 64 25 17](tel:0476642517)  
[campusconnecte@saint-marcellin.fr](mailto:campusconnecte@saint-marcellin.fr)

## Contact

Hôtel de Ville



[21 Place d'Armes](#)  
[38160 Saint-Marcellin](#)



[04 76 38 41 61](tel:0476384161)



[contact@saint-marcellin.fr](mailto:contact@saint-marcellin.fr)

# Contact

## Espace Riodel



[2 boulevard Riodel](#)



[04 76 38 81 21](tel:0476388121)



[contact@saint-marcellin.fr](mailto:contact@saint-marcellin.fr)

## À télécharger



[Organigramme janvier 2024](#)

## NOUS CONTACTER

---

## Marchés



## Marché traditionnels

- Mardi et vendredi matin : marchés alimentaires : place d'Armes
- Samedi matin : Grand marché : place d'Armes, avenue du Collège et champ de Mars

## Mercredis du kiosque

Un marché nocturne se tient entre mai et septembre.

## Résultat de l'enquête sur le marché nocturne

231 personnes ont répondu au questionnaire, ce qui a permis de déterminer le jour, l'heure et les produits les plus adaptés aux attentes des Saint-Marcellinois. Les personnes interrogées pensent à 87,4 % que la création de ce marché peut redynamiser le centre-ville et 99,5 % envisagent de s'y rendre.

Le mercredi est le jour privilégié à 38,6 %. Les producteurs de fruits et légumes (83,1 %), les fromagers (66,7 %) et les bouchers (55,7 %) sont les 3 commerces qui intéressent le plus les futurs clients.

Les produits proposés doivent se distinguer de ceux des autres marchés pour 66,8 % des répondants qui souhaitent des produits locaux (88,1 %), de l'artisanat (48,1 %) et des produits bio (41,5 %).

[Détails de l'enquête sur le marché nocturne](#)

---

# Démarches pour les associations

Pour vous simplifier les démarches, la ville met à la



disposition des  
utiles !

associations des liens

## Comment créer une association

- Je crée une association :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3109>
- Formalités administratives :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1119>
- Déclaration d'une association :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1119>
- Statuts :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1120>
- Modification, dissolution :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N21962>
- Agrément :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11966>

- Fonctionnement :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31931>

## Les membres de l'association

- Dirigeants :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19590>
- Bénévoles :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N22150>
- Constitution de partie civile :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1127>

## La vie des associations

- Organisation d'un évènement :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31613>
- Financement :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31931>
- Activités commerciales :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N22179>

## Questions ? Réponses !

- Peut-on choisir librement le nom d'une association ? :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31494>
- Comment savoir si un nom d'association est déjà utilisé ?  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18>

[01](#)

- Comment se renseigner sur une association ?  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12104>
- Peut-on utiliser son véhicule personnel pour les besoins d'une association ?  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1125>

**Toutes les informations légales concernant les associations se trouvent sur**

<https://www.associations.gouv.fr/>

## Contact

**Service sport, vie associative**



[2 boulevard Riondel](#)



[04 76 38 50 12](tel:0476385012)

## A télécharger

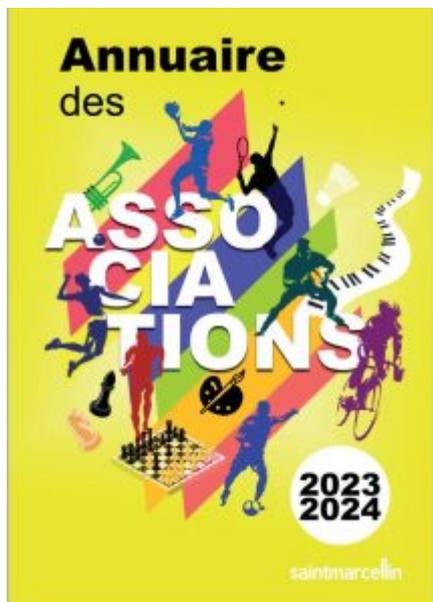


[Guide des Associations](#)

---

# Annuaire des associations

Envie de pratiquer un art, un sport, une activité de bien-être ou de donner un peu de temps à une association solidaire, consultez l'annuaire des associations.



[Annuaire-des-associations-2023-2024.pdf](#)

## Contact

Service sport vie associative



[2 boulevard Riodel](#)



[04 76 38 50 12](tel:0476385012)



[contact@contact.com](mailto:contact@contact.com)

[Annuaire des associations 2023-2024](#)

# A télécharger



[Annuaire des associations 2023-2024](#)

---

## Équipements associatifs et festifs

### À qui s'adresser pour réserver une salle ?

Hôtel de ville Saint Marcellin  
Espace Riondel  
Espace Saint-Laurent  
1/3 lieu numérique  
Campus connecté  
Le Forum  
Gymnase Carrier  
Gymnase La Saulaie  
Gymnase Paul Picard  
Maison Beausoleil  
L'Atelier de La Fabrik  
Maison des associations  
Médiathèque  
Piscine intercommunale  
Salle de spectacles Le Diapason

Salle polyvalente  
Skatepark  
Stade du docteur Carrier  
Stade de La Saulaie  
Stade Soranzo  
Tennis  
Terrain synthétique  
Terrain Vallon

Les modalités de réservation des salles communales :

Salle polyvalente

Réservations auprès des services techniques ou 04 76 38 81 19  
ou

[reservation@saint-marcellin.fr](mailto:reservation@saint-marcellin.fr)

- [2024-Fiche Réservation salle polyvalente](#)
- [Règlement d'utilisation des salles communales 2024](#)

Salle de conférence

Réservations auprès des services techniques ou 04 76 38 81 19  
ou

[reservation@saint-marcellin.fr](mailto:reservation@saint-marcellin.fr)

- [2024-Fiche Réservation salle de conférence](#)
- [Règlement d'utilisation des salles 2024](#)

Le Forum

Réservations auprès des services techniques ou 04 76 38 81 19  
ou

[reservation@saint-marcellin.fr](mailto:reservation@saint-marcellin.fr)

- [2024-Fiche Réservation FORUM](#)
- [Règlement d'utilisation des salles 2024](#)

Salles de réunion

Réservations auprès des services techniques ou 04 76 38 81 19  
ou

[reservation@saint-marcellin.fr](mailto:reservation@saint-marcellin.fr)

Maison des associations Roger Chanron

Située au sein de l'ancienne Manufacture des tabacs, rue du Colombier, cette maison des associations a été conçue comme un élément moteur du développement de projets associatifs et inter-associatifs. Ce bâtiment permet aux associations de disposer de locaux adaptés pour leur fonctionnement administratif.

Réservations auprès des services techniques ou 04 76 38 81 19  
ou

[reservation@saint-marcellin.fr](mailto:reservation@saint-marcellin.fr)

- [Règlement 2024 Salles Maison des associations Roger Chanron](#)
- [2024-fiche réservation](#)

Salle d'exposition Le Diapason

Réservation auprès du service culturel : [04 76 38 81 22](tel:0476388122) –  
[service.culturel@saint-marcellin.fr](mailto:service.culturel@saint-marcellin.fr)

[Demande de réservation Diapason](#)

[Fiche Sécurité Diapason](#)

[Règlement Diapason](#)

**Salle d'exposition**

[Salle Expo Procédure demande d'exposition](#)

[Salle Expo préinscription de mise a disposition](#)

[Salle Expo Liste matériel mis à disposition](#)

Gymnases, stades

Service des sports : [04 76 38 50 12](tel:0476385012) ou [service.sport@saint-marcellin.fr](mailto:service.sport@saint-marcellin.fr)

## Débit de boisson temporaire

La procédure d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire est strictement encadrée. Toutes les informations vous sont données dans le document ci-dessous.

[Procédure d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire](#)

---

## Ville sportive

**Le sport est, à tout âge, facteur d'équilibre personnel, de respect de l'autre et de cohésion sociale.**

La ville de Saint-Marcellin développe depuis de nombreuses années une politique  sportive ambitieuse qui s'articule autour de 3 axes :

- la promotion du sport pour tous comme vecteur d'éducation, de solidarité et de santé
- le développement de la pratique sportive
- le soutien au dynamisme associatif

## Le sport : une philosophie de vie à Saint-Marcellin

Riche de 35 clubs sportifs animés par 4 000 licenciés, la pratique sportive est ancrée dans l'ADN de Saint-Marcellin et

participe à son attractivité.

## **3 grandes orientations**

### **1 – Promouvoir le sport pour tous comme vecteur d'éducation, de solidarité et de santé :**

Faciliter l'accès aux sports pour tous et tout particulièrement pour les enfants et les adolescents, encourager l'accès aux activités physiques adaptées pour les publics spécifiques (porteurs de handicap, séniors...), développer la pratique sport-santé afin de combattre la sédentarité et l'inactivité croissantes qui entraînent de nombreux troubles physiques, favoriser l'organisation de manifestations sportives ouvertes à tous les publics.

### **2 – Favoriser la pratique sportive :**

Rendre accessibles les équipements sportifs, développer et réhabiliter certains équipements afin de répondre aux nouvelles demandes de pratiques, maintenir une réflexion sur l'optimisation des équipements sportifs.

### **3 – Soutenir le dynamisme associatif :**

Favoriser les déplacements des équipes jeunes, soutenir l'aide à la formation des bénévoles et des éducateurs, intégrer les acteurs du sport dans les projets sportifs communaux, accompagner la professionnalisation des associations.

## **Le saviez-vous ?**

Saint-Marcellin a été élue en 2013 « ville la plus sportive de France ». Elle a également reçu en 2014 le Label « ville Ludique et sportive » pour sa promotion de l'activité physique

est sportive et elle fait partie en 2020 des villes labellisées « ville active et sportive » (3 lauriers) et a reçu la labellisation Terre de jeux 2024.

## **Des équipements en pleine forme**

Pour que les sportifs pratiquent dans de bonnes conditions, des agents municipaux assurent l'entretien des nombreux équipements sportifs :

- 14 équipements sportifs en accès libre (skatepark, city park, parcours santé à Joud)
- 31 équipements à accès contrôlé, dont 2 gymnases
- 12 aires de jeux enfants/ados

## **Liste des équipements sportifs**

- Le complexe sportif de la Saulaie (Gymnase/ Tennis/ Stade Vallon/ Stade d'honneur/ piste de 400 m/ Salle de gymnastique Picard)
- Le stade en herbe et synthétique Soranzo
- Le gymnase Carrier (mur d'escalade, praticable, salle multi-activités)
- Le stade Carrier
- Le stade multisports – avenue du Vercors
- Le Château : salle de danse
- Le Forum : boulodrome couvert composé de 16 pistes
- Terrain de boules et de pétanque extérieur – Champ de Mars
- La salle d'escrime Claude Arnou
- La salle du Dojo Daniel Robin
- Le skate park – Champ de Mars
- La salle Micoud Tardy – avenue Carrier
- Le parcours santé famille à Joud
- L'Olympide, la piscine intercommunale (Chatte)

# Contact

## Service sports vie associative



[2 boulevard Riondel](#)



[04 76 38 50 12](tel:0476385012)

---

# Risques majeurs

## Le plan communal de sauvegarde (PCS)



La ville de Saint-Marcellin s'est dotée d'un Plan communal de sauvegarde (PCS), un outil réglementaire à disposition du Maire lui permettant de se préparer et d'entraîner les équipes communales à faire face à des situations très diverses : catastrophes naturelles, technologiques ou de transport...

Le PCS détermine les mesures de sauvegarde et de protection des personnes, les modes de diffusion de l'alerte, les

consignes de sécurité, les moyens disponibles et les mesures d'accompagnement et de soutien des populations.

Son objectif est de mettre en place une organisation réactive et efficace, élaborée et partagée par tous les acteurs de la commune pour protéger au mieux la population.

Le PCS doit être testé régulièrement au cours d'exercices et d'entraînements de gestion de crise.

## **Le Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim)**

Faisant partie du Plan communal de sauvegarde, le Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim) a pour ambition d'informer les Saint-Marcellinois et de leur permettre d'adopter les bons réflexes. Il recense les informations et les conseils pratiques et utiles. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour faire face aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

[Dicrim](#)

## **Les risques naturels majeurs : zone de sismicité type 4**

- Présence d'une zone aléa faible de retrait-gonflement argile

Les bons gestes

- Mettez-vous à l'abri
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes téléphoniques pour les secours

# Informations complémentaires

- Site interministériel d'information et de prévention des risques majeurs : <https://www.gouvernement.fr/risques>
- Vigilance météorologique de Météo France : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- Préfecture de l'Isère : <https://www.isere.gouv.fr/>

## A télécharger



[Carte des aléas](#)



[Dicrim](#)

---

# Prévention des cambriolages

## Adoptez les bons réflexes !

Quelques bons réflexes à adopter toute l'année pour éviter les cambriolages !



## Prudence et vigilance

- **Renforcer la protection de votre domicile.** Faites-vous installer un système de fermeture fiable. Installez des équipements adaptés et agréés.
- **Fermer toutes les portes et les fenêtres,** même pour une absence de courte durée.
- **N'inscrire ni nom, ni adresse sur un trousseau de clés.** Ne pas laisser les clés sur (ou dans) un véhicule.
- **Changer immédiatement les serrures en cas de perte ou de vol de vos clés** surtout si cela s'est accompagné de la perte ou du vol de documents où figure votre adresse.
- **Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres,** dans le pot de fleurs. Confiez-les à une personne de confiance.
- **Photographiez vos objets de grandes valeurs.** Notez ou conservez les numéros de série et la référence des matériels. Conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.
- **Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.** Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- **De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes,** surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- **Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils ...**
- **Lorsqu'on sonne à la porte, identifiez vos visiteurs.** Évitez de laisser des inconnus entrer dans votre maison. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile. Prenez garde aux personnes se

présentant sous de fausses qualités professionnelles et demandez à voir leur carte professionnelle.

- **Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture** et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- **Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible** des personnes de passage chez vous.

## Avant de partir en vacances

- **Informez votre entourage de votre départ.**
- **Faites suivre votre courrier** ou faites-le relever par une personne de confiance.
- **Votre domicile doit paraître habité.** Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la radio...
- **Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux.** De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances.
- **Transférez vos appels** sur votre téléphone portable ou sur une autre ligne.

## Si vous êtes victimes d'un cambriolage

- **Prévenez immédiatement la gendarmerie**, en composant le 17 ou le 112.
- **Si les cambrioleurs sont encore sur place**, ne prenez aucun risque et privilégiez le recueil d'éléments utiles (véhicule, vêtements...).
- **Avant l'arrivée des gendarmes**, protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur (ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre).
- **Déposez une plainte** (il est essentiel car il permet aux enquêteurs de recouper les faits afin de favoriser l'identification des auteurs de délits) à la gendarmerie et prévenez votre assurance.

# Opération tranquillité vacances

Dans sa lutte contre les cambriolages et durant toute l'année, la ville invite les Saint-Marcellinois, qui prévoient de s'absenter plusieurs jours de leur domicile, à s'inscrire auprès de la police municipale en lien avec la gendarmerie nationale. Des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile. Ce service est totalement gratuit, alors n'hésitez plus à vous inscrire !

Signalez à la gendarmerie et à la police municipale tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

## Contact

### Police municipale



[avenue du Collège](#)



[04 76 38 69 26](tel:0476386926)



[policemunicipale@saint-marcellin.fr](mailto:policemunicipale@saint-marcellin.fr)

## À télécharger



[Formulaire Tranquillité vacances](#)

---

# Police municipale

L'État est garant de la sécurité publique, mais la ville y contribue par son pouvoir de police administrative et judiciaire.

Différents acteurs de terrain œuvrent dans les domaines de la



sécurité et de la  
municipale et nationale...

prévention : les polices

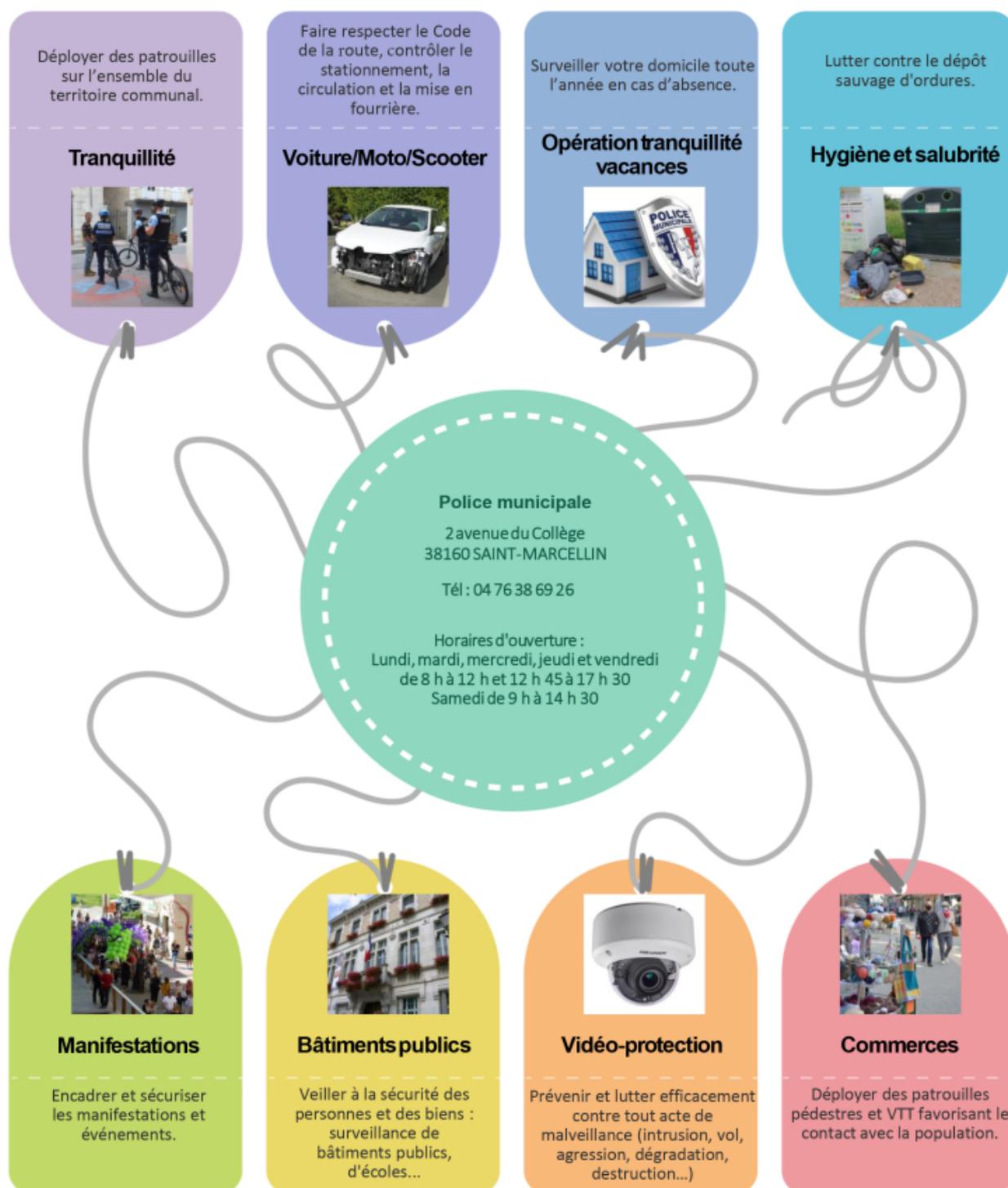
En coordination avec la gendarmerie nationale, la police municipale, placée sous l'autorité du maire, a pour mission d'assurer l'ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques. Les agents de la police municipale effectuent quotidiennement des patrouilles de terrain (à pied, en VTT ou en voiture), en lien avec la gendarmerie nationale. Les professionnels veillent à la sécurité des personnes et des biens, assurent une présence devant les établissements scolaires et lors d'événements de la commune (fêtes, cérémonies...). La police municipale a dispensé en 2022 plusieurs heures de sensibilisation à la sécurité routière dans les écoles.

Ils font également respecter le code de la route, le stationnement et luttent contre les incivilités.

## Renforcement des moyens de la police municipale

La ville a souhaité renforcer les moyens dédiés à la police municipale. 1 policier municipal supplémentaire a été recruté

le 21 mars 2022, ce qui porte à 4 l'effectif des policiers municipaux. Depuis le 1er juillet 2022, 1 ASVP (Agent de surveillance de la voie publique) complète les effectifs.



## Un nouvel équipement : les caméras

# individuelles

Depuis mars 2024, les policiers municipaux sont équipés de caméras individuelles. Cet équipement, autorisé par le Préfet de l'Isère, complémentaire de la vidéoprotection, vient renforcer les dispositifs de tranquillité publique mis en place par la commune. Les caméras individuelles, utilisables dans tous les lieux (espaces publics ou privés), vont contribuer à sécuriser les interventions des policiers municipaux et à faire baisser certains comportements inciviques.

Utilisation de la caméra piéton

- Le port de la caméra-piéton doit être apparent.
- L'agent de police municipale peut décider de déclencher l'enregistrement lorsqu'il le juge utile et doit l'annoncer aux personnes qui sont filmées, sauf circonstances particulières.
- Un signal visuel spécifique doit être visible dès l'activation de l'enregistrement.

[Arrêté préfectoral](#)

## **Droits d'information, d'accès et d'effacement**

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la mairie de Saint-Marcellin à l'attention du délégué à la protection des données au 04 76 38 81 13.

Vous pouvez également faire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) : [ici](#)

Vous trouverez également des informations exhaustives relatives à vos droits sur le site de la [Cnil](#).

# Contact

## Police municipale



[Avenue du Collège](#)



[04 76 38 69 26](tel:0476386926)



[policemunicipale@saint-marcellin.fr](mailto:policemunicipale@saint-marcellin.fr)

## À télécharger



[Règlement vidéo verbalisation](#)

---

# Travaux de la ville

Toute l'année, les services techniques de la ville travaillent sur le terrain pour entretenir et embellir la ville et les bâtiments municipaux.

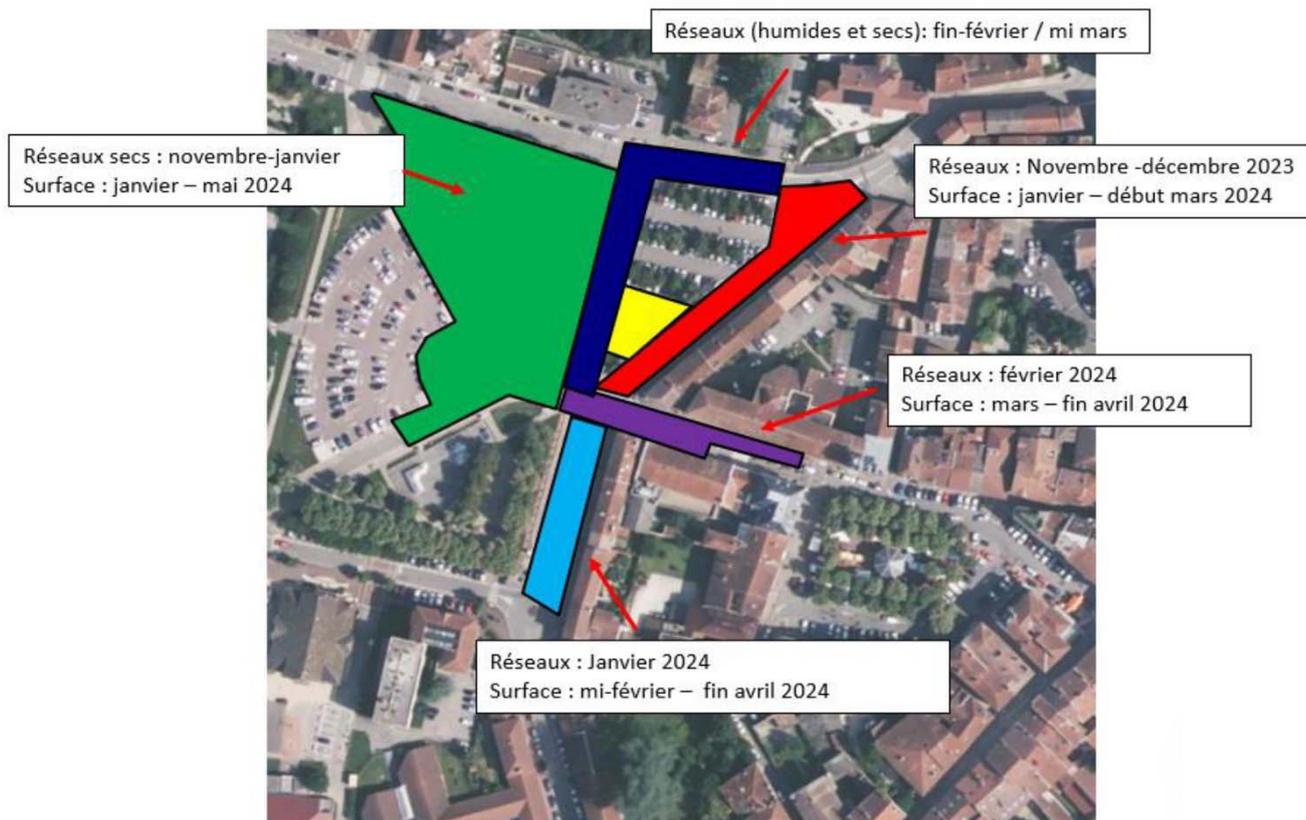
Pour connaître tous les travaux de proximité en cours dans la ville, consulter la carte interactive.

[Voir en plein écran](#)

# Champ de Mars : plus vert et plus convivial

Débuté en octobre par la modernisation des réseaux, les travaux du champ de Mars vont complètement changer le visage de cet espace qui va devenir plus vert et plus convivial. Un parc urbain de 4 500 m<sup>2</sup> va être créé avec des transats, des fauteuils, des bancs, un espace de convivialité, des tables de pique-nique... La fontaine, élément central du champ de Mars, va être mise en valeur. Une cinquantaine d'arbres vont être plantés. Un mail piéton le long des commerces va également être réalisé renforçant ainsi l'attractivité des commerces. La fin des travaux est prévue pour juin 2024.

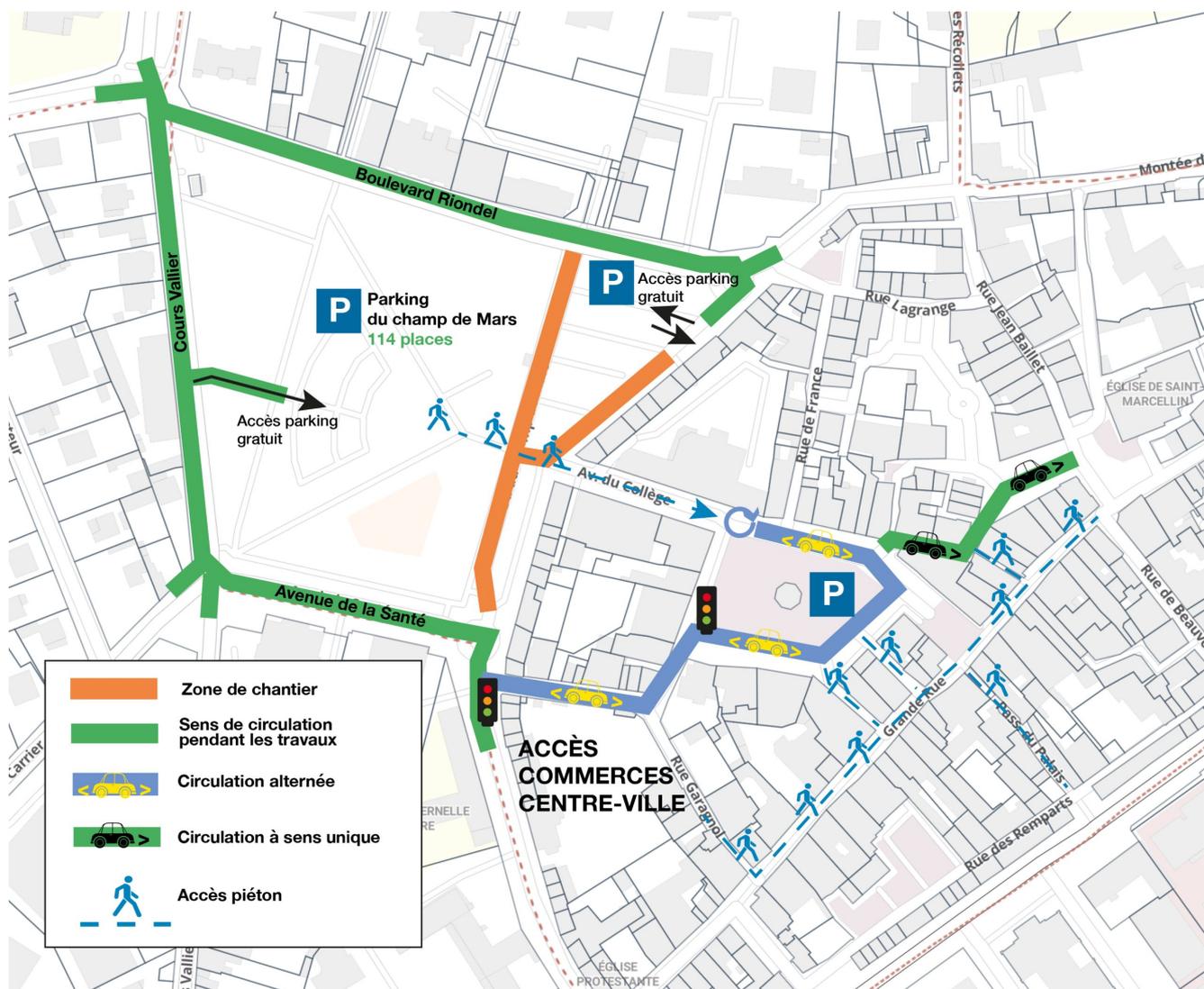




## Fermeture de l'avenue du Collège Du 5 février à fin avril.

L'avenue du Collège sera fermée du 5 février à fin avril.  
L'accès à la place d'Armes sera maintenu par la rue Lamartinière.

**Les commerces restent ouverts.**



## Le quartier de la gare se transforme

Le projet de renouvellement urbain sur « l'îlot gare » constitue une action phare de l'ORT portée par la commune, l'intercommunalité et l'État dans le cadre du programme « Petites villes de demain ». La mutation de cet ensemble va, en effet, dynamiser le quartier et créer une continuité urbaine de la gare vers le centre historique. Saint-Marcellin s'est appuyée sur l'Établissement Public Foncier Local (Epfl) du Dauphiné pour acquérir progressivement depuis 2015 les bâtiments de l'îlot gare situés entre l'avenue Félix Faure et le garage Team Mocellin. Les acquisitions se sont accélérées depuis 2020 et ont été achevées début 2023. Compte tenu de

l'intérêt du projet, celui-ci a reçu une subvention de 500 000 € au titre des mesures de reconversion des friches promues par le Fonds vert 2023. Les travaux de désamiantage et déconstruction commenceront début 2024 en vue d'une livraison de l'opération en 2026.

Les chiffres clé :

- 37 logements (dont 35 % de logements sociaux)
- 370 m<sup>2</sup> d'espaces verts en pleine terre
- 450 m<sup>2</sup> de toitures végétalisées
- 710 m<sup>2</sup> d'activités et de commerces



Équipe retenue dans le cadre d'un appel à projet :  
Blain/Promalpa/Arche5

# Travaux rue de la Saulaie

D'octobre 2022 à novembre 2023

C'est un secteur stratégique du Nord de la commune, La Saulaie regroupe le collège Le Savouret, le lycée La Saulaie, le LETP Bellevue et des équipements sportifs.

Le chantier comporte 4 phases de travaux :

- les abords du lycée/stade/gymnase
- la RD 518
- les alentours du collège
- le parking des bus.

## 4 phases de travaux

- Les abords du lycée/gymnase/stade
- La route départementale
- L'espace piétons-cycles et les abords du collège
- Le parking bus

## Calendrier

- Printemps-été 2022 : travaux sur les réseaux
- A partir du 24 octobre 2022 : abattage des arbres malades identifiés par l'Office national des forêts (ONF)
- Février 2023 : préparation du chantier
- Mars à automne 2023 : réalisation 4 phases

[https://youtu.be/CAp0KktufaQ?si=GDDlK\\_\\_Scxgi6R\\_](https://youtu.be/CAp0KktufaQ?si=GDDlK__Scxgi6R_)

## Contact

Service techniques



[Hôtel de ville – Place d'Armes](#)



[04 76 38 81 19](tel:0476388119)



[contact.technique@saint-marcellin.fr](mailto:contact.technique@saint-marcellin.fr)

---

## Service urbanisme

**Le service urbanisme constitue la porte d'entrée pour tous les projets d'aménagement, de construction ou encore de rénovation sur la commune de Saint-Marcellin.**

Il est chargé d'accompagner les porteurs de projet et de



vérifier que les constructions et travaux menés sur la commune respectent les règles du Plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur depuis 2019.

À ce titre :

- Il réceptionne l'ensemble des demandes d'autorisation de droits des sols (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, autorisation d'ouverture d'un équipement de 5e catégorie...) – [Voir rubrique Mes démarches d'urbanisme](#).
- Dans le cadre l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), il réceptionne les demandes de permis de louer.
- Dans le cadre de la mise en place du droit de préemption

urbain, il réceptionne les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et les déclarations de cession des fonds de commerce.

L'instruction réglementaire des dossiers est partagée avec les services de l'intercommunalité (SMVIC).

**Le service urbanisme de la ville reste toutefois la porte d'entrée de l'ensemble des demandes concernant la commune.**

## **Permanences physiques et téléphoniques**

Afin de vous offrir un accueil de qualité le service urbanisme met en place des permanences physiques et téléphoniques : 04 76 38 81 19 les mardis de 13 h 30 à 16 h 30 et les jeudis de 8 h 30 à 12 h.

**ATTENTION** : Le service urbanisme sera fermé le mardi 24 octobre 2023 de 13h30 à 16h30. La permanence initialement programmée est décalée de 8h30 à 12h00 ce même jour.

En dehors de ces permanences des rendez-vous peuvent vous être proposés pour vous accompagner dans vos démarches. Afin que nous puissions vous recontacter nous vous remercions de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous ou nous adresser un mail à l'adresse [contact.technique@saint-marcellin.fr](mailto:contact.technique@saint-marcellin.fr)

Les dossiers d'urbanisme sont consultables uniquement sur rendez-vous auprès du service urbanisme : 04 76 38 81 19.

Seuls les dossiers dont l'avis a été rendu sont consultables. Un dossier en cours d'instruction ne peut être consulté.

## **Contact**

**Service urbanisme**



[Hôtel de ville – 21 place d'Armes](#)



[04 76 38 81 19](tel:0476388119)



[contact.technique@saint-marcellin.fr](mailto:contact.technique@saint-marcellin.fr)

---

# France services

## 1 mission, 2 lieux



France services est un label décerné par l'État. La ville de Saint-Marcellin a été une nouvelle fois précurseur en faisant partie de 15 premières France services en Isère.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives numériques du quotidien. France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

- Accueil : informations et orientations
- Accompagnement des démarches administratives en ligne
- Mise à disposition d'outils informatiques et à l'utilisation des services numériques.

France services à Saint-Marcellin : 2 lieux à 60 mètres l'un de l'autre, accueil libre sans RDV :

## Protection sociale

### Contact

2 avenue du Collège

Du lundi au vendredi, 8 h-12 h/13 h-16 h 30

[04 76 88 76 67](tel:0476887667) (numéro du service, pour être mis en relation avec les organismes, les contacter directement).

- [MSA](#)
- [CPAM](#)
- [CAF de l'Isère](#)
- [Carsat](#)

## Autres démarches

### Contact

2 boulevard Riondel

Du lundi au vendredi, 8 h 30-12 h/13 h 30-17 h (fermé jeudi après-midi)

[04 76 38 81 31](tel:0476388131)

Vous pouvez également contacter directement les services :

- [Finances publiques](#)
- [ANTS](#)
- [Pôle emploi](#)
- [La poste](#)
- [Point-justice](#)

# Besoin d'un accompagnement numérique ?

- Réaliser une démarche administrative en ligne,
- Réaliser des actions facilitant votre quotidien et gagner en autonomie numérique.

[J'ai besoin d'accompagnement](#)

## Contacts

### Protection sociale



[2 avenue du Collège](#)



[04 76 88 76 67](tel:0476887667)

### Autres démarches



[2 boulevard Riodel](#)



[04 76 38 81 31](tel:0476388131)

---

# Viabilité hivernale

✘ La viabilité hivernale est l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité routière d'une route humide. Il s'agit donc du déneigement et du traitement du verglas.

## Mise en place de novembre à mars

- La commune assure le déneigement de la voirie communale et des espaces publics.
- Le Département : voiries départementales.

Il y a donc un total de 50 km de voiries à couvrir durant les épisodes de froid. Le déneigement peut être effectué grâce à un camion, une lame de déneigement et une saleuse portée ou un tracteur agricole équipé d'une lame et d'une saleuse (principalement utilisé pour les voiries difficiles comme les secteurs pentus et les rues étroites).

Les espaces publics comme les trottoirs et les écoles sont quant à eux déneigés manuellement. La veille des épisodes neigeux, des chauffeurs et des accompagnateurs volontaires sont nommés pour être sur le qui-vive dès 4 h du matin.

Les riverains doivent déneiger et racler la glace devant leur domicile.

## Halte aux idées reçues

Le sel est limité en action et ne fait pas tout !

En dessous de -6°C, celui-ci n'a plus d'effet car il a besoin d'humidité pour agir correctement. Mais attention, le sel agit comme un désherbant, c'est-à-dire qu'il est destructeur pour la faune et la flore.

Il faut donc veiller à en répandre consciencieusement.

---

# Aides en direction des jeunes

## Contrat municipal étudiant



### Qu'est-ce que c'est ?

Le contrat municipal étudiant permet de soutenir l'insertion professionnelle et l'engagement citoyen des jeunes en participant à leur accès à l'enseignement secondaire considérant que le frein financier constitue un obstacle à la réalisation de leur projet universitaire.

Cette aide s'accompagne d'un engagement de l'étudiant à faire preuve d'assiduité et à réaliser, en contrepartie, 35 heures dans l'année au service de la ville, du Centre communal d'action sociale ou d'une association de Saint-Marcellin, dans différents domaines cohérent avec son projet.

Pour une année scolaire, le montant de l'aide s'élève à la somme maximale de 800 € en fonction de la situation du foyer fiscal de référence du bénéficiaire en lien avec la part fiscale du ménage.

### Pour qui ?

Les jeunes étudiants saint-marcellinois de moins de 25 ans qui effectuent des études supérieures

A qui s'adresser ?

Service jeunesse à l'espace Riondel : [04 76 38 89 86](tel:0476388986)

## **Bourse au permis de conduire**

### **Quel est le principe ?**

Sensibiliser les jeunes à la question de la sécurité routière et leur permettre une autonomie en matière de mobilité, essentielle en terme d'accès à la formation ou à l'emploi.

Les bénéficiaires s'engagent à :

- Etre présents avec assiduité aux sessions théoriques, gages de réussite à l'examen,
- Réaliser 60 heures minimum de service bénévole au sein d'une association saint-marcellinoise.

La commission se réunit deux fois par an pour étudier de manière anonymes les dossiers de candidature (1ère commission avril/mai, 2e commission octobre/novembre).

### **Pour qui ?**

Les Saint-Marcellinois(es) de 16 à 25 ans (résidant à saint-Marcellin depuis au moins 12 mois) sur candidature.

### **Quel est le montant de la bourse ?**

La ville finance de 10 % à 80 % la partie pratique du permis de conduire (en fonction des revenus familiaux).

### **A qui s'adresser ?**

Dossier téléchargeable ci-joint à déposer au service Jeunesse à l'espace Riondel

## **Chantiers jeunes citoyens**

## **Quel est le principe ?**

Sur la base de 15 heures par chantier, les jeunes œuvrent aux côtés des animateurs pour réaliser des travaux de bricolage ou d'entretien qui leur sont confiés. Ils perçoivent en retour une indemnité sous la forme de chèque vacances (80 €).

## **Pour qui ?**

Les Saint-Marcellinois.es de 16 à 18 ans.

A qui s'adresser ?

Service jeunesse à l'espace Riondel : [04 76 38 89 86](tel:0476388986)

[Fiche-1-Famille-1](#)

[Fiche inscription – chantier jeunes](#)

[Fiche 7 BIS – Inscription Vacances Chantier Jeunes](#)

## **Jeunes saisonniers**

Durant l'été, la ville offre aux jeunes Saint-Marcellinois de 18 ans et + la possibilité d'effectuer un job d'été au sein des services municipaux (administratifs, techniques, centres de loisirs). L'occasion pour ces jeunes adultes d'exercer un premier emploi et de découvrir le monde du travail.

## **Pour qui ?**

Les Saint-Marcellinois de 18 ans et +

## **A qui s'adresser ?**

Par courrier adressé au maire

## **Contrat en alternance**

L'apprentissage et la formation des jeunes sont une priorité des élus. La ville offre depuis plusieurs années un tremplin

professionnel pour des jeunes au sein de la collectivité. Une excellente occasion de conjuguer expérience professionnelle et cours. Travaillant 35 heures par semaine (17 heures de formation et 18 heures de cours), cette formation leur permettra d'entrer plus facilement dans la vie active.

## Pour qui ?

Les étudiants en bac pro

## A qui s'adresser ?

Par courrier adressé au maire

## Contact

Service Jeunesse  
Espace Riondel



[2 boulevard Riondel](#)



[04 76 38 89 86](tel:0476388986)



[service.jeunesse@saint-marcellin.fr](mailto:service.jeunesse@saint-marcellin.fr)

## À télécharger

Contrat municipal étudiant



[Flyer Contrat  
Municipal Étudiant](#)



[Dossier Contrat Municipal Étudiant](#)



[Imprimé – fiche de contrepartie- Contrat Municipal Etudiant](#)



[Imprimé – pièces à fournir- Contrat Municipal Etudiant](#)



[Règlement intérieur CME Ville de Saint-Marcellin](#)

## **Bourse au permis**



[Dossier bourse  
au permis de conduire](#)



[Règlement intérieur  
bourse au Permis](#)

## **Chantiers jeunes citoyens**



[Fiche-1-Famille-1](#)



[Inscription chantier jeunes](#)



## Sorties familles



**Les sorties familles permettent de favoriser les rencontres entre les habitants tout en renforçant le lien social à travers des activités qui sont autant de leviers pour la cohésion sociale et la parentalité.**

Elles ont un caractère éducatif et de découverte pour les familles, incluant des moments collectifs ainsi que des moments privilégiés entre les familles.

## Le principe ?

Des sorties familiales d'une journée programmées pendant les vacances scolaires. Découverte, visite, détente... Chaque sortie fait l'objet d'un programme de visite et/ou de moment de loisirs.

## Pour qui ?

Toutes les familles saint-marcellinoises ayant un ou plusieurs enfants âgés de + 3 ans. La présence d'au moins un des parents ou grand-parent est obligatoire.

## A qui s'adresser ?

Dossier d'inscription à remettre au service jeunesse à l'espace Riondel : [04 76 38 89 86](tel:0476388986) (sur rendez-vous) ou par mail à l'adresse [service.jeunesse@saint-marcellin.fr](mailto:service.jeunesse@saint-marcellin.fr)

## Comment s'inscrire ?

Compléter la fiche "inscription aux sorties familles" (valable par année scolaire) et joindre à ce dossier les pièces suivantes :

- livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- attestation de quotient familial à jour
- attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'intégralité des membres de la famille

Pour chaque sortie famille, une période d'inscription est définie, durant laquelle il vous faudra compléter la fiche d'inscription spécifique de la sortie.

# Prochaine sortie : Printemps 2024 !



Date limite d'inscription : 04 avril 2024

[Fiche Inscription sortie famille vacances printemps 24](#)

## Contact

Service jeunesse  
Espace Riondel



[2 boulevard Riondel](#)



[04 76 38 89 86](tel:0476388986)



[service.jeunesse@saint-marcellin.fr](mailto:service.jeunesse@saint-marcellin.fr)

## A télécharger



[Fiche 8 – Sorties familles](#)



[Règlement intérieur des sorties familles](#)

---

# Accueils de loisirs



## 3 structures d'accueil

### – Les P'tits Loups (Maternelle)

L'accueil de loisirs municipal ouvert toute l'année, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Nombreuses activités : expression corporelle, danse, jeux, activités manuelles, sorties extérieures, participation aux grandes manifestations de la ville, carnaval, Halloween... Une attention particulière est portée sur la qualité de l'accueil, l'apprentissage de la vie en collectivité, de l'autonomie et répondre aux besoins des enfants dans le domaine éducatif et culturel.

**Horaires d'ouverture** : 7 h à 18 h 15

[04 76 38 14 76](tel:0476381476) ou [06 37 61 32 40](tel:0637613240)

4 rue Saint-Laurent

## Les Mercredis

[PROGRAMME P'TITS LOUPS mercredis du 4 mars au 10 avril 2024](#)

## Vacances de printemps 2024

POUR INFORMATION FERMETURE DES ACCUEILS DE LOISIRS EN AOUT :

- Du 05 au 09 août 2024
- Le 16 août 2024

Période d'inscription	du 20/03/2024 au 29/03/2024
Réponses apportées à partir du	04/04/2024



Programme P'TITS LOUPS Vacances de printemps 2024

[Programme vacances Ptits Loups printemps](#)

[Fiche inscription P'tits Loups vacances printemps 24](#)

## – Les Grands Loups (Elémentaire)

Les mercredis et pendant les vacances scolaires. Une équipe dynamique et imaginative à l'écoute des enfants. Chez les Grands Loups, les enfants laissent libre court à leur imagination et à leur créativité. Aucune retenue !

L'expression est le seul mot d'ordre. L'apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité font partie des objectifs pédagogiques des animateurs.

Au fil des années, le centre des Grands Loups est devenu un acteur incontournable de l'animation de la commune. Il participe régulièrement à la vie culturelle de la ville (Festival Barbara) et organise ses propres expos présentant les réalisations des enfants.

Situé dans les locaux de l'école de la Plaine

**Horaires d'ouverture** : 7 h à 18 h 15

[07 79 77 61 05](tel:0779776105)

## Les Mercredis

[PROGRAMME GL MERCREDIS AVRIL. MAI 2024](#)

## Vacances de printemps 2024

POUR INFORMATION FERMETURE DES ACCUEILS DE LOISIRS EN AOUT :

- Du 05 au 09 août 2024
- Le 16 août 2024

Période d'inscription	du 20/03/2024 au 29/03/2024
Réponses apportées à partir du	04/04/2024

Programme Grands Loups vacances de printemps 2024

[Programme p'tits loups vacances printemps semaine 1](#)

[Programme grands loups vacances printemps semaine 2](#)

[Fiche inscription Grands Loups vacances printemps 24](#)

## Activ'Jeunes (Collège / Lycée)

Des activités et sorties pour les ados pendant les vacances

scolaires, mercredis ou certains samedis et soirées dans le cadre de projets mis en place en concertation avec les jeunes.  
Boulevard du champ de Mars.

## Vacances de printemps 2024

POUR INFORMATION FERMETURE DES ACCUEILS DE LOISIRS EN AOUT :

- Du 05 au 09 août 2024
- Le 16 août 2024

Période d'inscription	du 20/03/2024 au 29/03/2024
Réponses apportées à partir du	04/04/2024

Programme & fiche d'inscription Activ'Jeunes vacances d'hiver 24

[Programme vacances Activ'Jeunes printemps](#)

La carte Activ'Jeunes

### Le but :

- valoriser la richesse du commerce de proximité de la ville à travers des avantages et des réductions spécifiques,
- permettre aux 11-18 ans d'être acteurs de leurs achats en ayant une démarche citoyenne de consommation privilégiée.

### Pour qui ?

- Tous les jeunes (11 à 18 ans) de la Communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin.
- [Dépliant Carte Activ' Jeunes](#)

# Pièces justificatives à joindre au dossier

- Livret de famille
- Dans **le cas d'une autorité parentale exclusive** fournir, l'extrait de la décision de justice (en l'absence du document officiel, l'autorité parentale sera réputée conjointe (Cf : Article 372 du Code civil)
- Justificatif de domicile en cours de validité de moins de 3 mois (loyer/factures électricité/eau ...)
- Pour les personnes hébergées, fournir une attestation de domicile de l'hébergeant, accompagnée d'un justificatif de domicile + la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Attestation d'assurance couvrant les temps scolaires et les activités périscolaires & extrascolaires
- Un certificat de vaccination des vaccins obligatoires
- Quotient familial en cours (CAF ou autres) ou avis d'imposition N-2 si non allocataire
- Les fiches 1, 2 et 5 complétées



Certificat de vaccination stipulant l'année 2024/2025

Un certificat de vaccination sera obligatoirement demandé pour l'inscription de votre (vos) enfant(s) aux accueils de loisirs.

A penser lors d'une visite ponctuelle chez votre médecin traitant.

# Les tarifs

[Tarifs extrascolaires 23-24 et périodes de vacances scolaires.docx](#)

[Tarifs Activ Jeunes 23-24 et périodes de vacances scolaires .docx](#)

## Contact

### Les P'tits loups



[04 76 38 14 76](tel:0476381476)

[06 37 61 32 40](tel:0637613240)

### Les Grands loups



[07 79 77 61 05](tel:0779776105)

### Activ'Jeunes



[06 72 55 90 50](tel:0672559050)



[accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr](mailto:accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr)

## À télécharger

### Information



[Brochure Rentrée Scolaire 23-24](#)

### Inscriptions



[Fiche 1 – Famille](#)



[Fiche 2 – Enfant](#)



[Fiche 5 – Extrascolaire](#)



[Fiche 6 – Inscription Activ Jeunes](#)



[RI ALSH – Périscolaire extrascolaire 26.06.23](#)

## **Tarifs**



[Tarifs extrascolaires 23-24.docx](#)



[Tarifs Activ Jeunes 23-24.docx](#)

---

# **Petite enfance**

La petite enfance étant une compétence intercommunale, tous

les services proposés  sont mis en œuvre par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté :

<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

## Multi-accueil le Petit Prince

Du lundi au vendredi de 7 h à 18 h 30

Nombre de places : 88

1 boulevard du champ de Mars

Demande de place par formulaire d'inscription : [lien](#)

## Relais d'assistantes maternelles

Le RAM tient des permanences pour les parents et pour les assistantes ou assistant maternels. Lors de ces permanences, les animatrices du RAM vous informent sur des questions administratives, juridiques, et sur les différents modes d'accueil petite enfance. Les permanences peuvent aussi être un temps d'échanges sur l'éducation des 0-3 ans.

Les temps collectifs s'adressent aux assistantes ou assistant maternels, aux employés de maison et aux enfants accueillis (0-3 ans) du Sud-Grésivaudan. Ils sont gratuits et ouverts sur la base du volontariat.

1 boulevard du champ de Mars

[04 76 64 96 07](tel:0476649607)

## Relais infos familles

Le relais infos familles est votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans vos démarches et pour vous mettre en relation avec les bons interlocuteurs de la petite enfance notamment pour connaître les modalités et procédures d'inscriptions pour les multiaccueils (mode de garde pour votre enfant (0-3 ans) et les modalités et procédures

d'inscriptions pour les accueils de loisirs et les séjours.

Maison de l'intercommunalité

7 rue du Colombier

[04 76 64 86 84](tel:0476648684) ou [rif@smvic.fr](mailto:rif@smvic.fr)

## Contact

**RAM**



[1 boulevard du champ de Mars](#)



[04 76 64 97 07](tel:0476649707)

## Contact

**Relais Info Famille**



[Maison de l'intercommunalité](#)

[7 rue du Colombier](#)



[04 76 64 86 84](tel:0476648684)



[rif@smvic.fr](mailto:rif@smvic.fr)

---

# Service minimum d'accueil

La ville de Saint-Marcellin met en place un **Service minimum**



**d'accueil (SMA)** dans les écoles publiques, à la demande de l'Education nationale (Inspection d'académie) quand le taux prévisionnel du personnel enseignant de l'école en grève est d'au moins 25 %, sous réserve de conditions de sécurité suffisantes.

Tout enfant doit être préalablement inscrit au SMA pour être accueilli à l'école.

[fiche d'inscription SMA](#)

---

## Accueils périscolaires

Pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions, en dehors du temps d'enseignement, la ville a mis en place les accueils périscolaires qui fonctionnent le matin, le midi pour la restauration scolaire, en fin de journée pour les cycles d'activités périscolaires et le soir. Des agents périscolaires : animateurs et Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) encadrent ces différents temps.

Téléchargez le livret des [Accueils périscolaires](#)

# Inscriptions périscolaires

# activités



Les inscriptions se font :

- Version numérique : par mail : [accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr](mailto:accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr) ou par le biais de votre espace famille.
- Version papier : sur rendez-vous ( [04 76 38 89 86](tel:0476388986)) à l'Espace Riondel (2 boulevard Riondel) ou par voie postale à l'adresse suivante 2 boulevard Riondel – 38160 Saint-Marcellin.
- Tous les lundis, mardis, mercredis, vendredis et les jeudis matins sur rendez-vous en contactant le [04 76 38 89 86](tel:0476388986).

Pour toute réservation, annulation, modification, contactez le directeur de l'accueil de loisirs périscolaire ou extrascolaire.

## Pièces justificatives à joindre au dossier

- Livret de famille
- Dans **le cas d'une autorité parentale exclusive** fournir, l'extrait de la décision de justice (en l'absence du document officiel, l'autorité parentale sera réputée conjointe (Cf : Article 372 du Code civil)
- Justificatif de domicile en cours de validité de moins de 3 mois (loyer/factures électricité/eau ...)
- Pour les personnes hébergées, fournir une attestation de domicile de l'hébergeant, accompagnée d'un justificatif

de domicile + la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

- Attestation d'assurance couvrant les temps scolaires et les activités périscolaires & extrascolaires
- Un certificat de vaccination des vaccins obligatoires
- Quotient familial en cours (CAF ou autres) ou avis d'imposition N-2 si non allocataire
- Les fiches 1, 2 et 4 complétées



Certificat de vaccination stipulant l'année 2024/2025

Un certificat de vaccination sera obligatoirement demandé pour l'inscription de votre (vos) enfant(s) aux accueils de loisirs.

A penser lors d'une visite ponctuelle chez votre médecin traitant.

## Activités Caps

### Écoles élémentaires

[ATELIERS CAPS ELEMENTAIRE CENTRE mars avril 2024](#)

[ATELIERS CAPS ELEMENTAIRE PLAINE mars avril 2024](#)

[ATELIERS CAPS ELEMENTAIRE STADE mars avril 2024](#)

[ATELIERS CAPS MATERNELLE STADE de mai à juillet 2024](#)

# Écoles maternelles

[ATELIERS CAPS MATERNELLE CENTRE mars avril 2024](#)

[ATELIERS CAPS MATERNELLE PLAINE mars et avril 2024](#)

[ATELIERS CAPS MATERNELLE PLAINE 29 avril – 31 mai 2024](#)

[ATELIERS CAPS MATERNELLE STADE mars avril 2024](#)

[ATELIERS CAPS MATERNELLE STADE de mai à juillet 2024](#)

## Les menus

[MENUS AVRIL 2024](#)

[MENUS MAI 2024](#)

## Portail familles : vos démarches en un clic!



- Simple, gratuit, accessible 7j/7 et 24h/24, ce nouveau service mis en place par la ville de Saint-Marcellin facilite l'échange et les démarches pour les accueils de loisirs municipaux.
- Accessible sur le site internet de la Ville, il vous permet de consulter les activités de vos enfants, régler

les factures ou obtenir toute information nécessaire, sans avoir à vous déplacer. <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintMarcellin38160/accueil>

- Demandez dès à présent votre code abonné au secrétariat des accueils de loisirs ou au service éducation
- Pour plus de facilité, [consultez la notice d'utilisation du portail famille](#).

## Contact

Espace Riodel  
Accueils périscolaires



[2 boulevard Riodel](#)



[04 76 38 89 86](tel:0476388986)



[accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr](mailto:accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr)

## À télécharger

Information



[Brochure Rentrée Scolaire 23-24](#)



[RI ALSH – Périscolaire extrascolaire 26.06.23](#)

**Inscriptions 2023-2024**



[Fiche 1 – Famille](#)



[Fiche 2 – Enfant](#)



[Fiche 4 -Périscolaire](#)

---

## **Vie scolaire**

A Saint-Marcellin, la ville accorde une place privilégiée à l'éducation. Le secteur scolaire représente une part importante du budget de la commune. Toutes les ressources matérielles, éducatives et humaines sont constamment mobilisées afin d'offrir aux petits Saint-Marcellinois des conditions de travail, de réussite et d'épanouissement convenables.



## Quelques chiffres

- + de 2 000 élèves
- 7 établissements publics et privés d'écoles maternelles et élémentaires
- 3 établissements du secondaire
- 1 centre médico-scolaire

Hôtel de Ville

Ecole élémentaire de la Plaine

Ecole élémentaire du Stade

Ecole élémentaire du Centre

Ecole privée Le Dauphin

Ecole maternelle du Centre

Ecole maternelle du Stade

Collège Le Savouret

Lycée Bellevue

Lycée de La Saulaie

## Rythmes scolaires

# GRUPE SCOLAIRE DU STADE

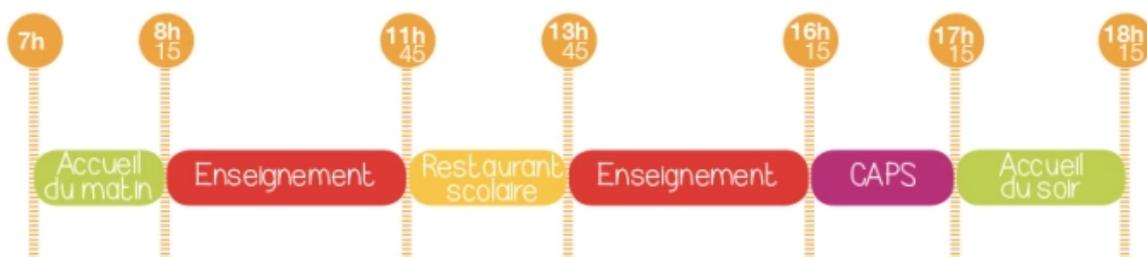
## MATERNELLE

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI



## ÉLÉMENTAIRE

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI



# GRUPE SCOLAIRE DE LA PLAINE

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI



# GRUPE SCOLAIRE DU CENTRE

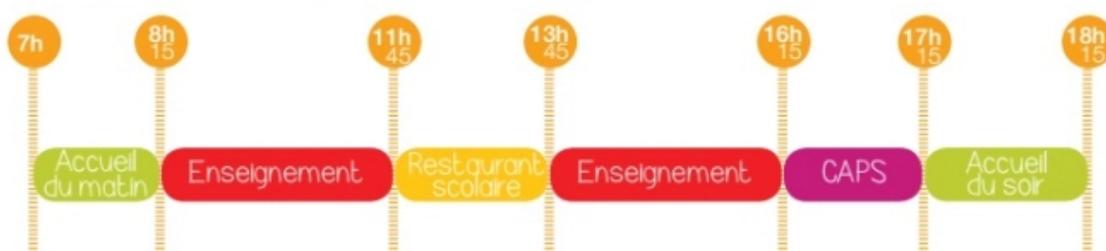
## MATERNELLE

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI



## ÉLÉMENTAIRE

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI



**Rentrée scolaire 2024-2025**



**AUPRÈS DU SERVICE ÉDUCATION**

**04 76 38 50 12**

**OU PAR MAIL :**

**[inscription.scolaire@saint-marcellin.fr](mailto:inscription.scolaire@saint-marcellin.fr)**

**DU LUNDI 11 MARS**

**JUSQU'AU VENDREDI 5 AVRIL 2024**

pour les enfants entrant en PS (écoles du Centre, Stade, Plaine),  
et les enfants entrant au CP (écoles du Centre et du Stade).

Espace Riondel - Bd Riondel  
1<sup>er</sup> étage - Service éducation - Tél. 04 76 38 50 12

**saintmarcellin**

## Mes démarches

Nous vous informons que les accueils physiques sont ouverts uniquement sur rendez-vous auprès du service Education (04.76.38.50.12).

La période d'inscription scolaire pour la rentrée 2024-2025 est fixée du 11 mars au 5 avril 2024.

Néanmoins, les inscriptions scolaires en ligne sont possibles. Vous pouvez transmettre votre dossier unique ainsi que les pièces justificatives numérisées, de préférence au format Pdf (à défaut en image si la qualité permet une bonne lecture du document) à [inscription.scolaire@saint-marcellin.fr](mailto:inscription.scolaire@saint-marcellin.fr). Pour

toutes questions particulières sur une situation familiale, vous pouvez nous contacter également à l'adresse unique.

Sont concernés :

- tous les enfants nés en 2021 devant intégrer la Petite Section de maternelle des écoles de la Plaine, du Centre et du Stade,
- les enfants entrant au CP (sauf le groupe scolaire de la Plaine),
- ainsi que les familles effectuant une demande de dérogation et/ou arrivant sur le secteur de Saint-Marcellin pour la rentrée 2024-2025.

Attention : Les inscriptions ne sont définitives qu'après avis du directeur de l'école.

### **Pièces à fournir**

- Livret de famille,  
Dans le cas d'une autorité parentale exclusive fournir, l'extrait de la décision de justice (en l'absence du document officiel, l'autorité parentale sera réputée conjointe (Cf : Article 372 du Code Civil),
- Justificatif de domicile en cours de validité de moins de 3 mois (loyer/factures électricité/eau ...), (valable 12 mois)
- Pour les personnes hébergées, fournir une attestation de domicile de l'hébergeant, accompagnée d'un justificatif de domicile + la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant,
- Un certificat de vaccination des vaccins obligatoires,
- Certificat de radiation de la dernière école fréquentée, si changement de domicile,
- Les fiches 1, 2 et 3 (fiche famille, fiche enfant et fiche inscription scolaire)



Certificat de vaccination stipulant l'année 2024/2025

Un certificat de vaccination sera obligatoirement demandé pour l'inscription scolaire de votre (vos) enfant(s).

A penser lors d'une visite ponctuelle chez votre médecin traitant.

Pour les situations familiales particulières, merci de joindre le service Education par mail à : ***inscription.scolaire@saint-marcellin.fr*** pour la liste des pièces complémentaires à fournir.

## Contact

### Espace Riondel



[2 boulevard Riondel](#)



[04 76 38 50 12](tel:0476385012)



[service.scolaire@saint-marcellin.fr](mailto:service.scolaire@saint-marcellin.fr)

## À télécharger

### Information



[Livret Rentrée Scolaire 23-24](#)

## Inscription scolaire



[Fiche 1 – Famille](#)



[Fiche 2 – Enfant](#)



[Fiche 3 – Inscription Scolaire](#)

---

# Vie commerciale

## Foodtruck pour la fête du Saint-Marcellin et de la noix de Grenoble

Saint Marcellin Vercors Isère communauté lance un appel à candidatures pour proposer une offre de restauration de type foodtruck à l'occasion de la fête du Saint-Marcellin et de la noix de Grenoble le samedi 15 et dimanche 16 juin 2024.

[Télécharger l'appel à candidature](#)

## Café des commerçants

Le 2<sup>e</sup> mardi du mois, l'adjoint en charge du commerce et le manager de centre-ville proposent aux commerçants saint-marcellinois un temps d'échanges autour de l'actualité

commerciale.

---

## La situation économique

Aux portes de la métropole grenobloise et de l'agglomération valentinoise, Saint- Marcellin fait partie de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté qui dispose de nombreux atouts : un dynamisme industriel supérieur à la moyenne, des productions agricoles reconnues, une main d'œuvre qualifiée et impliquée...

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence "économie" est exercée par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté qui gère 22 zones d'activités économiques (ZAE).

Plus d'infos :  
<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4383-panorama-economique.htm>

## Contact

**Saint-Marcellin Vercors Isère communauté (SMVIC)**



[7 rue du Colombier](#)



[04 76 38 45 48](tel:0476384548)

---

# Electricité

✘ Historiquement, la distribution et la fourniture d'électricité était gérée par une régie municipale. Avec l'évolution de la réglementation et l'ouverture à la concurrence, la régie municipale a été dissoute et l'exploitation du réseau a été confiée à la société GreenAlp. Le volet fourniture d'électricité a été repris par GEG mais tout fournisseur a la possibilité d'intervenir sur le territoire communal.

- Retrouvez les fournisseurs d'électricité pour la ville de Saint-Marcellin <https://www.energie-info.fr/>

---

# Trier et recycler

**Saint-Marcellin Vercors Isère communauté est responsable en matière de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers.**

Elle gère la collecte et l'entretien d'un réseau de plus de 200 points d'apport ✘ volontaire des déchets recyclables (verre, papier, plastique...) et ultimes (non recyclables) répartis sur tout le territoire.

## 3 déchèteries

La communauté de communes gère aussi 3 déchèteries à

- Saint-Sauveur

- Vinay
- Saint-Quentin-sur-Isère

Les horaires d'ouverture : [www.saintmarcellin-vercors-isere.fr](http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr)

[Télécharger le Guide du tri](#)

## Points d'apport volontaire

202 points d'apport volontaire à votre disposition pour trier vos déchets ménagers et déposer vos déchets ultimes (non recyclables).

Dechèterie Saint-Sauveur

Rte de la Croix de May, 38160 Saint-Sauveur

## La ressourcerie

La ressourcerie récupère, démantèle et valorise les objets apportés en déchèterie par les usagers. Elle est gérée par l'association PA-ISS qui valorise les objets apportés. La ressourcerie c'est la possibilité de déposer, d'acheter un objet à moindre coût, de participer à un repai'rcafé et à l'atelier vélo.

## Ressourcerie de Saint-Sauveur

36 B route de Grenoble – Saint-Sauveur – [04 76 38 60 13](tel:0476386013)

Ouverture du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

## Contact

Saint-Marcellin Vercors Isère communauté



[7 rue du Colombier](#)



[04 76 38 45 48](#)

## Téléchargement



[Guide du tri](#)  
(pdf)

---

## Eau potable

### Un transfert de compétence

Adoptée en août 2015, la loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) avait pour principal objectif de simplifier et de clarifier les compétences des différentes collectivités locales : communes, intercommunalités, départements et régions. C'est dans ce cadre qu'est intervenu le transfert de la compétence eau et assainissement vers les intercommunalités.

### Infos pratiques

Ouverture, fermeture de compteur d'eau, une fuite, une question sur vos consommations, factures, modifications de coordonnées... Les agences du service eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté sont à votre

disposition.

En dehors des plages d'accueil téléphonique et en agence, pour tout souci technique, utilisez le numéro d'astreinte : [04 76 36 94 01](tel:0476369401).

## 2 agences

### Agence à Saint-Marcellin

Maison de l'intercommunalité

7 rue du colombier

[04 76 38 61 48](tel:0476386148)

Horaires d'accueil des usagers :

du lundi au vendredi

8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-17 h.

### Agence à Vinay

100 rue Paul Guerry

[04 76 36 90 57](tel:0476369057)

Horaires d'accueil des usagers :

du lundi au jeudi

8 h-12 h et 13 h 30-17 h

Plus d'infos :

<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4376-eau.htm>

## Contact

Numéro d'astreinte



[04 76 36 94 01](tel:0476369401)

A Saint-Marcellin



[Maison de l'intercommunalité](#)  
[7 rue du colombier](#)



[04 76 38 61 48](tel:0476386148)

---

# La médiathèque intercommunale de Saint-Marcellin

## Réserver vos documents

Accéder au [site des bibliothèques du Sud-Grésivaudan](#)



- Réserver les documents sur notre catalogue en ligne
- Retrouver les coups de cœur des bibliothécaires et aussi des comptines filmées et des sélections thématiques...

Portail Pass'thèque Réseau des Médiathèques  
<https://passtheque.smvic.fr/>

# Horaires d'été du 4 juillet au 24 août

- Du mardi au vendredi de 16 h à 19 h
- Samedi de 9 h à 13 h

## Horaires d'ouverture

- Mardi : 14 h-18 h
- Mercredi : 10 h-12 h/14 h-18 h
- Jeudi : fermé
- Vendredi : 13 h-19 h
- Samedi : 9 h-13 h

## Inscriptions

Rendez-vous directement à la médiathèque avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile pour emprunter jusqu'à :

- 5 livres
- 2 revues
- 5 CD
- 2 Cdroms par personne et un DVD par famille

Pour une durée de 3 semaines

## La médiathèque est gratuite

# Contact

## Médiathèque intercommunale



[1 boulevard du champ de Mars](#)



[04 76 38 02 91](tel:0476380291)



[mediatheque.stmarcellin@smvic.fr](mailto:mediatheque.stmarcellin@smvic.fr)

---

## Cinéma Les Méliès

Ancien cinéma « Eden » construit dans les années 1940, le



cinéma Les Méliès a conservé sa façade caractéristique de l'époque avec une composition géométrique qui repose sur un jeu de lignes, de formes carrées ou arrondies. 2 salles de projection sont à votre disposition. La diffusion des œuvres en format numérique et en 3D vous offre une qualité optimale de projection.

Des séances art et essai vous y sont régulièrement proposées.

# Infos pratiques

Répondeur : [04 76 38 03 37](tel:0476380337)

Tarif normal : 8 €

Tarif réduit : 6,50 € (retraité, demandeur emploi, étudiant, -14 ans)

Tarif dimanche matin : 5 €

Majoration location lunettes 3D : 1,50 €

Abonnement 10 places : 60 € (valable 1 an à partir de la date d'achat)

- Tarif réduit pour tous le mercredi
- Réduction en semaine pour les -12 ans, les lycéens, collégiens et + 60 ans
- Réduction le week-end à partir du vendredi 19 h pour les -12 ans et + de 60 ans
- Tickets CE valables 6 mois, ni repris, ni échangés

## Programme du 1er au 14 mai

[Programme du 1er au 14 mai 2024](#)

<https://www.cineode.fr/saint-marcellin/>

ou

[https://www.allocine.fr/seance/salle\\_gen\\_csalle=P5961.html](https://www.allocine.fr/seance/salle_gen_csalle=P5961.html)

## Contact

**Cinéma Les Méliès**



[20 boulevard Riondel](#)



[04 73 38 03 37](tel:0473380337)

---

# Le Centre communal d'action sociale

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) a pour rôle de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

## Le CCAS

- Met en œuvre les politiques de solidarité de la



municipalité

- Organise l'aide sociale au profit des habitants de la commune
- Lutte contre les exclusions et la précarité des Saint-Marcellinois
- Aide les personnes âgées ou en situation de handicap à rester à leur domicile
- Accompagne les personnes en difficulté sociale et financière
- Agit en faveur du lien social entre habitants
- Promeut l'inclusion numérique pour tous

**Horaires** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30

à 17 h – Fermé le jeudi après-midi.

## **Carte culture pour tous**

La ville de Saint-Marcellin a mis en place une tarification exceptionnelle sur les spectacles proposés dans le cadre de la programmation du Diapason pour les détenteurs de la carte Culture pour tous.

Cette carte, délivrée par le CCAS, permet de bénéficier d'une réduction par rapport au plein tarif.

Elle est remise gratuitement aux personnes percevant un des revenus suivants :

- Revenu de solidarité active (RSA)
- Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)
- Allocation de solidarité spécifique (ASS)
- Pension d'invalidité
- Étudiants boursiers

## **Pour en bénéficier**

Se présenter au CCAS avec votre pièce d'identité + un justificatif de vos ressources + une photo d'identité.

## **Transport à la demande**

Le Transport à la demande (TAD) vise à favoriser la mobilité des personnes âgées et/ou en situation de handicap pour des trajets réalisés exclusivement à l'intérieur de la commune de Saint-Marcellin. Ce dispositif est destiné aux habitants de Saint-Marcellin de 70 ans et plus attestant de l'absence de véhicule et de difficulté de mobilité ou en situation de handicap ou rencontrant un problème de mobilité temporaire lié à un état de santé.

## Pour en bénéficier

Se présenter au CCAS avec une photo d'identité + pièce d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois + dernier avis d'imposition sur le revenu + le cas échéant soit Carte Mobilité Inclusion (CMI) soit certificat médical précisant les dates de début et de fin de prise en charge.

Une carte de transport, d'une durée de validité d'un an maximum, vous sera remise.

Trajets du lundi au samedi de 8 h à 19 h, sauf les dimanches et jours fériés.

Réservation auprès des taxis conventionnés 24 h avant la course.

Prix du trajet selon revenu fiscal de référence : 3.50 € ou 5 € ou 7.40 €. Le CCAS prend en charge le reste du prix de la course en taxi.

## Contact

**Centre communal d'action sociale  
Espace Riondel**



[2 boulevard Riondel](#)



[04 76 38 81 21](tel:0476388121)



[contact.ccas@saint-marcellin.fr](mailto:contact.ccas@saint-marcellin.fr)

# À télécharger



[Analyse des besoins sociaux](#)

---

## Le Diapason



Lieu de diffusion et de soutien à la création, le Diapason est un équipement municipal financé par la ville de Saint-Marcellin. Depuis son inauguration en 2009, le Diapason est un équipement culturel incontournable du Sud Grésivaudan. Chanson, théâtre, musique, humour, cirque : Le Diapason joue la carte de la diversité. Tous les champs artistiques y sont accueillis.

## Des tarifs accessibles

- Des tarifs accessibles de 3 € (pour les -12 ans et la carte culture pour tous) à 18 € (plein tarif) ;
- 2 formules d'abonnement (jeune ou adulte), avec un spectacle offert parmi une sélection ;
- La possibilité de passer en filière "abonné" en cours de saison ;
- Un tarif "ensemble", valable sur une sélection de spectacles, pour venir en famille, sans se ruiner ! Offre possible dès 1 adulte et 1 enfant.

## Des rendez-vous uniques

En plus des spectacles, le Diapason vous propose les "++", des rendez-vous tout au long de la saison pour vous immerger dans l'univers des spectacles, pour rencontrer les artistes, pratiquer une des disciplines artistiques... mais aussi découvrir l'envers du décor lors des Journées Européennes du Patrimoine (JEP) auxquelles le Diapason participe pour la première fois !

## Infos pratiques

Le service billetterie est situé au Diapason. Il est ouvert :

- Mercredi : 10 h-12 h/14 h-18 h
- Vendredi : 14 h-18 h (jusqu'à 20h les soirs de spectacle)

Toute la [programmation 2023/2024](#)

Suivez toute l'actualité sur [la page Facebook](#)

## Contact

### Le Diapason



[11 rue Jean Rony](#)  
[Saint-Marcellin](#)



[04 76 64 57 56](tel:0476645756)



[lediapason.billetterie@saint-marcellin.fr](mailto:lediapason.billetterie@saint-marcellin.fr)

## A télécharger



[Plaquette DIAPASON 2023-2024](#)

---

## Service autonomie

Accompagner les seniors et les personnes en situation de handicap.



## **Notre mission**

Le service autonomie du CCAS de Saint-Marcellin permet aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap de rester à domicile.

## **Pour qui ?**

Le service autonomie s'adresse :

- Aux Saint-Marcellinois
- Âgés de 60 ans et plus
- En situation de handicap, quel que soit l'âge (adultes)

## **Accueil du public**

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, sauf le jeudi après-midi.

Espace Le Riondel – 2 boulevard Riondel

[04 76 38 61 03](tel:0476386103).

L'accueil physique se fait sur RDV.

## **Service d'aide à domicile**

Les missions des aides à domicile :

- Accompagnement et aide dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (entretien du logement, linge, courses, réalisation des repas...)

- Accompagnement et aide aux personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (aide à la toilette, habillage, à la prise de repas, aux transferts, aux déplacements...)
- Accompagnement et aide dans les activités de la vie sociale et relationnelle : promenade, activités de la vie sociale et culturelle, démarches administratives simples...
- Aide et accompagnement des aidants

Les équipes compétentes et dynamiques interviennent en journée (8 h/20 h) du lundi au dimanche. Pour compléter notre offre de services, une équipe de nuit peut aussi intervenir pour des missions spécifiques.

## **Service foyer-restaurant et portage de repas**

Les repas sont préparés en cuisine collective et nous sont livrés en liaison froide. Les menus sont adaptés en fonction des besoins (classique, diabétique, mixé, végétarien). Ils comprennent :

- une entrée
- un plat principal avec accompagnement,
- un fromage
- un dessert
- du pain
- une soupe pour le soir

Le tarif proposé dépend de votre revenu fiscal de référence : 5.50 euros ou 7.50 euros ou 9.50 euros par repas.

## **Les repas du mois de mai 2024**

[Senior Saint Marcellin](#)

[Senior Saint Marcellin Sans viande](#)

## Senior Saint Marcellin Diabétique

## Senior Saint Marcellin foyer



**Repas au foyer-restaurant**

Venez partager un repas équilibré, servi à table et un moment convivial  
[ Du lundi au vendredi à partir de 12 h ]

Pour les plus de 60 ans ou en situation de handicap  
les<sup>+</sup> le vendredi, ce temps convivial se prolonge jusqu'à 15 h.  
Animations tous les mois.  
Tarifs : 5,50 €, 7,50 €, 9,50 € le repas (selon conditions de ressources)  
Sur réservation au 04 76 38 61 03  
Foyer-restaurant – 2 boulevard Riondel

**Et aussi**  
**Portage de repas à domicile**  
Des repas adaptés : classiques, végétariens, pour les diabétiques ou mixés. Livraison des repas du lundi au vendredi (le jeudi sont livrés les repas du jeudi et vendredi ; le vendredi les repas du samedi et dimanche)  
Pour les plus de 60 ans ou en situation de handicap  
Tarifs : 5,50 €, 7,50 €, 9,50 € le repas (selon conditions de ressources)  
Sur réservation au 04 76 38 61 03

**CCas** saintmarcellin

**04 76 38 61 03**

**CCas** saintmarcellin

## Financements

Selon votre situation vous pouvez bénéficier de financements :

- l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) versée pour les personnes de plus de 60 ans ayant une perte d'autonomie évaluée au moyen d'une grille nationale. La démarche peut être faite en ligne : <https://www.isere.fr/mda38/particulier/pa/Pages/apa-en-ligne.aspx> ou le dossier peut être téléchargé : [Dossier de demande APA](#)
- la Prestation de compensation du handicap (PCH) attribuée quel que soit votre âge et liée à votre handicap

- l'aide sociale aide-ménagère ou aide aux repas pour les personnes ayant de faibles ressources. Les dossiers de demande sont à retirer auprès du CCAS de Saint-Marcellin, ou directement au Territoire Sud-Grésivaudan (2 avenue Jules David à Saint Marcellin)
- Les caisses de retraite : **uniquement pour le portage de repas**

[Demande d'aides à l'autonomie](#)

Le CCAS accompagne les personnes dans leurs démarches. RDV au 04 76 38 81 21

# CCAS – Contacter le service autonomie

## Contact

Service autonomie  
Espace Riondel



2 boulevard Riondel



[04 76 38 61 03](tel:0476386103)



[contact.ccas@saint-marcellin.fr](mailto:contact.ccas@saint-marcellin.fr)

---

# 1/3 lieu numérique

Le 1/3 lieu numérique a pour objectif de répondre aux enjeux de la transition numérique, en permettant à tous les publics, qu'ils soient jeunes, adultes, seniors, professionnels, artistes, scolaires ou étudiants, d'être accompagnés dans leur appropriation de la culture et des outils numériques.

[Découvrez le site du 1/3 lieu numérique](#)



## Coworking

Un espace de travail partagé, dédié aux télétravailleurs, indépendants ou porteurs de projets qui souhaitent bénéficier d'un environnement convivial et d'outils mutualisés (imprimante pro, accès haut débit, coin café, etc...).

## La Micro-Folie



Venez découvrir près de 2 500 œuvres de grands musées, numérisées et accessibles via un écran géant et des tablettes !

- Des permanences de visite libre pour tous
- Visite sur réservation pour les scolaires, accueils de loisirs ou toute autre organisation intéressée

## **Fablab**



Venez nous rencontrer au sein de notre espace de fabrication pour expérimenter, prototyper, chercher, réparer, créer, apprendre, faire par soi-même, et avec les autres !

## **Espace de médiation numérique**



L'espace de médiation numérique vous propose :

- Des permanences d'accès libre au numérique
- Des ateliers collectifs pour apprendre à maîtriser l'informatique et son environnement

## **Saint-Marcellin campus connecté**

Des études supérieures près de chez vous !

**Le campus connecté, c'est quoi ?**



Saint-Marcellin campus connecté, c'est la possibilité de suivre, près de chez vous, un cursus d'enseignement supérieur à distance, dans un lieu convivial, collaboratif et connecté, en bénéficiant de l'accompagnement quotidien d'une tutrice.

## **Le campus connecté, c'est pour qui ?**

Le dispositif s'adresse prioritairement aux personnes résidant à Saint-Marcellin ou dans l'une des 46 autres communes de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté :

- qui viennent d'obtenir leur baccalauréat
- qui ont suivi un cursus universitaire non-concluant
- qui sont en emploi ou en recherche d'emploi et qui souhaitent reprendre des études dans le cadre de leur projet professionnel
- qui ne peuvent se rendre sur les sites universitaires
- Pour trouver votre formation :

Parcoursup : <https://www.parcoursup.fr/>

Mon Master : <https://www.monmaster.gouv.fr/> ( nouveau depuis février 2023)

Fied : <https://www.fied.fr/>

### [Campus connecté](#)

Candidatures possibles tout au long de l'année. Pour la prochaine rentrée universitaire, merci de télécharger le formulaire de candidature ci-dessous, et de le renvoyer avant le 30 juin par mail ou voie postale. Les entretiens de sélection auront lieu au cours de la 1ere quinzaine de juillet.

[Formulaire candidature](#)

## Contact

### 1/3 lieu numérique



52 boulevard du champ de Mars



[04 76 38 81 21](tel:0476388121)



[tierslieunumerique@saint-marcellin.fr](mailto:tierslieunumerique@saint-marcellin.fr)

## A télécharger

[Programme 1:3 lieu janv-juin 2024](#)

# 1/3 LIEU NUMÉRIQUE

un lieu ressource pour tous



► Programme de janvier à juin 2024

**1/3** NUMÉRIQUE  
**LIEU** RIQUE  
SAINT-MARCELLIN

# Contact

## Campus connecté



2 avenue du Collège



[04 76 64 25 17](tel:0476642517)



[tierslieunumerique@saint-marcellin.fr](mailto:tierslieunumerique@saint-marcellin.fr)

---

# La Fabrik

Précédent

Suivant

La Fabrik des initiatives citoyennes est un centre social, c'est-à-dire que c'est un lieu :

- qui répond à un intérêt individuel : un lieu convivial au service des habitants pour réaliser des activités et trouver des services
- où l'on construit des dynamiques d'intérêts collectifs : via l'écoute et l'accompagnement des idées on peut créer des projets à plusieurs
- de développement de l'intérêt général à travers la prise de responsabilité des habitants et l'expression de la citoyenneté

[Présentation de la Fabrik \(PDF\)](#)

# Un programme bimestriel

Dans le programme bimestriel, vous pourrez trouver différentes activités, principalement portées par des bénévoles, pour :

- bouger
- fabriquer
- apprendre
- échanger
- accompagner

Une idée, une envie de porter une activité ? La Fabrik des initiatives citoyennes est là pour accompagner votre projet.





## Documents à télécharger :

[Le Projet social de la Fabrik](#)

[Les annexes du projet](#)

## Où nous trouver ?

A compter du 1er Janvier 2024, nous serons présents uniquement sur 2 lieux. La Fabrik ne sera plus présente à l'Atelier de La Fabrik.

### Espace Riondel

2 boulevard Riondel

Mardi et Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h / Jeudi de 9 h à 12 h

### Maison Beausoleil

33 avenue du Vercors

Lundi et Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

# En ce moment à La Fabrik

## Renouvellement du projet social : La Fabrik de demain !



Tous les 4 ans, La Fabrik réécrit son projet pour l'actualiser par rapport à la vie des habitants et à ce qu'il se passe sur la commune de Saint-Marcellin. 2024 est donc l'année de réfléchir avec vous à **La Fabrik de demain** 🚀 Une fête est donc organisée le **vendredi 3 mai de 16 h à 19 h à l'Espace Riondel** pour présenter les résultats de cette enquête et réfléchir ensemble à ce qu'on en fait pour La Fabrik : comment vont les Saint-Marcellinois? Comment ils vivent? Qu'est-ce qu'il en ressort pour La Fabrik?

## **Expo “Bosso”**

À l'initiative du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville, coordonné par La Fabrik, un projet artistique de recueil de la parole des habitants du quartier a été mené par le collectif Azimuts.

L'exposition est visible aux horaires d'ouverture de La Fabrik à la Maison Beausoleil : vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

[Écouter le podcast](#)

## **Programme d'activités**

**Le nouveau programme de La Fabrik est sorti !**

**Pour avoir les détails, infos pratiques et pour s'inscrire aux différentes activités, nous vous invitons à venir à la présentation du programme le Mardi 30 Avril à 10h30 à l'Espace Riodel.**

**Une adhésion pour l'année scolaire 2023/2024 est demandée pour vos inscriptions aux activités. Elle est de 5€ par adulte et 3€ par enfant.**

**A partir du 1er Mai, elle est de 2€ par personne (valable jusqu'au 30 Août 2024)**



### Accueil libre dans nos lieux

Les activités sont gratuites (sauf précision), pensez à vous inscrire !

Présentation détaillée du programme [ mardis 30 avril à 10 h 30 et 2 juillet à 17 h ]  
[Espace Rondel](#)



- Pour suivre nos actualités, vous pouvez vous abonner à notre [groupe Facebook](#)
- Pour recevoir notre newsletter, envoyez ce message sur l'adresse mail suivante : [lafabrik@saint-marcellin.fr](mailto:lafabrik@saint-marcellin.fr)

Bonjour, pouvez-vous m'inscrire sur la liste de diffusion de la newsletter svp? Merci ☐

## Contact

La Fabrik



[04 76 38 81 31](tel:0476388131)



[lafabrik@saint-marcellin.fr](mailto:lafabrik@saint-marcellin.fr)

## A télécharger



[Programme mai -juin 2024](#)



## Action sociale

Le service action sociale du CCAS de Saint-Marcellin regroupe divers dispositifs qui permettent de soutenir ou d'orienter les habitants rencontrant des difficultés d'accès aux droits

(démarches administratives, ressources, santé, logement, perte d'autonomie) ou des difficultés financières.

## Accès aux droits

Sur rendez-vous

### Premier accueil inconditionnel

Il s'adresse aux Saint-Marcellinois sans enfants à charge,



non-allocataires du RSA (Revenu de solidarité active), sans suivi social qui ont besoin d'être soutenus : accompagnement dans les démarches d'accès aux droits, aux soins, à des aides diverses et dans la gestion de la vie quotidienne.

### Domiciliation

Elle permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'un justificatif de domicile et d'une adresse pour recevoir du courrier et surtout pour accéder à leurs droits et prestations. Pour en bénéficier, un lien avec la commune de Saint-Marcellin est obligatoire. Il sera confirmé lors de l'entretien avec un travailleur social.

### Logement social

Si vous souhaitez déposer une demande de logement social ou faire votre renouvellement annuel, vous pouvez soit :

▪ Le faire en ligne

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

- Prendre rendez-vous avec le chargé de logement. Le dossier et la liste des pièces justificatives sont à récupérer à l'accueil de l'espace Riondel.



## Point Info autonomie

Lieu ressource labellisé par le Conseil départemental de l'Isère. Les personnes âgées ou en situation de handicap ainsi que leurs proches peuvent trouver des renseignements nécessaires pour faire face à la perte d'autonomie et être accompagnés dans leurs démarches (APA, PCH, AAH, ...).

## Aide sociale légale

Elle permet à des personnes en perte d'autonomie de financer leur hébergement en structure, l'intervention d'aide à

domicile et les frais de portage de repas. Un travailleur social peut vous aider à constituer votre demande d'aide sociale légale avant instruction par le Département. La liste des pièces justificatives est à récupérer à l'accueil de l'espace Riondel. Dans le cadre du placement d'un parent âgé au sein d'une structure d'hébergement, vous pouvez être convoqués en tant qu'obligé alimentaire.

## **Difficultés financières**

Sur rendez-vous pour les Saint-Marcellinois sans enfants à charge et non bénéficiaires du RSA

### **Aides financières**

Si vous rencontrez des difficultés pour régler une facture ou pour subvenir à vos besoins, une demande d'aide sociale facultative pourra être étudiée en commission après évaluation de votre situation. La liste des pièces justificatives est à récupérer à l'accueil de l'espace Riondel.

### **Point conseil budget**

Ce dispositif labellisé vous permet d'être accompagné par un travailleur social pour :

- améliorer la gestion de votre budget
- faire face à une situation financière difficile
- prévoir un changement de situation familiale ou professionnelle

[Présentation des points conseil budget](#)

## **Microcrédit personnel**

Conventionné avec le Crédit municipal de Lyon. Ce dispositif s'adresse aux Saint-Marcellinois qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique et qui souhaitent financer un projet ou

faire face à des frais. La liste des pièces justificatives est à récupérer à l'accueil de l'espace Riondel.

[Plaquette microcrédit 2023](#)

## Jardins communaux de La Cumane

Si vous n'avez pas de terrain et que vous souhaitez cultiver un jardin, vous pouvez déposer une demande de parcelle communale par courrier en joignant un justificatif de domicile et en n'oubliant pas de préciser vos coordonnées téléphoniques.

## Contact

**Service action sociale**  
**Espace Riondel**



[2 boulevard Riondel](#)



[04 76 38 81 21](tel:0476388121)



[contact.ccas@saint-marcellin.fr](mailto:contact.ccas@saint-marcellin.fr)